









quartiers2030

Contrat de Ville de l'Estuaire Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Marne-Yeuse – Job – Tout Vent – Les Hauts de Royan Juin 2024





































SOMMAIRE

1/ Le cadre du contrat de ville 2024-2030

Cadre règlementaire et méthodologique

- 1.1. La loi LAMY du 21 février 2014 reste d'actualité : les recommandations de l'État
- 1.2. Les enseignements de l'évaluation
- 1.3. La méthode d'élaboration

2/ Le territoire du contrat de ville

L'Estuaire

- 2.1. Organisation urbaine : une entrée de ville en archipel
- 2.2. Fonction sociale : un quartier d'accueil au pluriel
- 2.3. Dynamiques partenariales : un écosystème « mature »

3/ Les enjeux

- 3.1. Renforcer le BIEN-ÊTRE des habitants
- 3.2. Améliorer le CADRE DE VIE des habitants
- 3.3. Consolider les PARCOURS DE RÉUSSITE des habitants

4/ La gouvernance

Mode d'emploi

- 4.1. Des principes directeurs pour les parties prenantes
- 4.2. La participation des habitants : moteur du contrat de ville
- 4.3. Une gouvernance agile et animée
- 4.4. Les engagements des signataires

5/ Annexes

- 5.1. L'évaluation du précédent contrat menée avec les services de l'État
- 5.2. Des moyens financiers spécifiques
- 5.3. L'articulation du contrat de ville avec les politiques de droit commun

INTRODUCTION

Un contrat de ville qui « ouvre vers le large » pour « traiter des problèmes concrets »

La cohésion sociale devient une notion à partir du moment où on l'emploie pour définir un objectif de politique sociale. Tout au long des années 1990 et au début des années 2000, l'expression a peu à peu remplacé le mot « solidarité » dans les appellations gouvernementales, d'abord pour nommer le ministère de référence, puis pour spécifier un certain nombre de services ou de dispositifs. C'est plus particulièrement la politique de la ville qui en a fait l'usage le plus récent avec les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui ont remplacé les anciens contrats de ville.

Dans les politiques sociales, solidarité et cohésion sociale sont sans doute des mots employés l'un pour l'autre. Pourtant, si l'on s'intéresse aux concepts sociologiques, on constate que l'idée centrale de la solidarité est la redistribution tandis que l'objectif fort de la cohésion sociale est plutôt celui de lien social. Ainsi, avec la cohésion sociale, on pourrait faire l'hypothèse qu'il s'agirait surtout de faire « tenir ensemble » les différentes composantes de la société, en faisant de la lutte contre l'exclusion l'objectif central et de la participation, entre autres, un des moyens de l'action.

Malgré la multiplicité de définitions, il est collectivement admis que la cohésion sociale repose sur 4 éléments clefs : la solidarité, la participation (à la vie économique, politique, éducative, culturelle, ...), les liens (relations et réseaux) et la citoyenneté qui représentent les dimensions indivisibles du bien-être citoyen et les conditions pour une solution pacifique des conflits sociaux.

Elle procède de fait d'une répartition ressentie comme juste des résultats (économiques, sociaux, éducatifs, culturels, de sécurité, de cadre de vie, ...) produits par la société.

C'est donc l'absence de répartition équitable qui dégrade la cohésion sociale.

Ainsi, s'il fallait qualifier en une phrase la finalité du contrat de ville, pourrait être reprise la définition proposée en 2004 par le conseil de l'Europe qui définit la cohésion sociale d'une société moderne comme :



« la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ». Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale, ... Il ajoute que cela implique « l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation ».

Références :

Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale (2005) Guide méthodologique. Les Éditions du Conseil de l'Europe. Strasbourg. (http://book.coe.int)

Alain Vulbeau Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale Dans Informations sociales 2010/1 (n° 157)

Une politique publique pour agir dans le champ de la cohésion sociale : la politique de la ville

Dans le contexte actuel où les institutions publiques sont segmentées dans leurs champs de compétences, où les acteurs économiques sont de plus en plus présents, où la société civile se manifeste davantage au travers notamment du tissu associatif et de mouvements citoyens, la coordination des politiques publiques locales constitue un impératif majeur. Ceci est d'autant plus vrai dans le champ de la cohésion sociale où la complexité des problèmes à traiter, leur compréhension et la recherche de solutions obligent à une co-production de l'ensemble des acteurs concernés.



« L'Estuaire un nouveau nom qui ouvre sur le large » 1

Un nouveau chapitre s'ouvre d'ici à 2030 pour ce quartier dans la ville et dans l'agglomération, avec l'implication des habitants, experts de leur quotidien, comme moteur et acteur de l'évolution positive de leur territoire. Si nous nous accordons toutes et tous le « droit d'expérimenter » de nouvelles réponses au service de cette ambition, nous nous donnons aussi, à travers nos engagements, « le droit de réussir » ...pour et avec les habitants de l'Estuaire.



Sauf mention précise, les propos entre guillemets sont des paroles d'acteurs, captées lors de la phase d'élaboration.







1/ Le Contrat de Ville 2024-2030

Cadre règlementaire et méthodologie

1.1.La loi LAMY du 21 février 2014 reste d'actualité

Les recommandations de l'État

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes d'identification de ces quartiers, précisé par le décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

C'est dans ce cadre règlementaire que la nouvelle génération de contrats de ville s'inscrit toujours.

Elle souligne notamment que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Elle stipule également que la politique de la ville est :

- « Mise en œuvre par les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les services de l'État et leurs partenaires, au moyen des contrats de ville.
- Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres.
- Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques (...) ».

Elle rappelle enfin que la politique de la ville, tout en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, vise à :

- « Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales;
- 2. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- 3. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- 4. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- 5. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- 6. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; à ce titre, elle veille à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 7. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- 8. Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- 9. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

Les critères de définition d'un quartier prioritaire de la ville (QPV) restent inchangés. Il s'agit d'un quartier d'au moins 1 000 habitants, situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, caractérisée par un « décrochage » du revenu des ménages par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de la France métropolitaine.

Ils sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant, c'est-àdire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian.

Une circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 (31/08/2023) et un Comité Interministériel des Villes (CIV-27/10/2023) pour créer les conditions d'un renouveau des quartiers.

Les contrats de ville entreront en vigueur au premier semestre 2024 pour une durée de six ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027 pour ajuster les priorités et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Les contrats de ville « ne seront plus organisés en piliers, mais recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants ». Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire. Les réponses à apporter doivent s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie précisera l'articulation entre ces dispositifs, en identifiant les acteurs et les leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution.

Le législateur rappelle le souhait d'« un minimum de 50 % de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) », « ciblant notamment les associations de proximité et les Programmes de Réussite Éducative (PRE) » avec une « évaluation de l'impact des actions financées » par le contrat de ville qui « devra être analysée de manière quantitative mais également qualitative ».

Les réponses apportées par le contrat de ville devront s'appuyer sur les engagements ministériels annoncés par le Comité interministériel des villes d'octobre 2024. Des mesures phares, sous la direction de la Première Ministre, ont ainsi été énoncées pour « donner des réponses aux plus de 5 millions de Français qui vivent dans les quartiers populaires ». Des mesures pour :

- La transition écologique (Quartiers résilients, Fonds vert, copropriété dégradées, ...).
- **Le plein emploi** (Entrepreneuriat Quartiers 2030, Fonds associations, Testing, ...).
- Nos services publics (Ouverture 8h00-18h00 collège, généralisation des Cités éducatives, horaires bibliothèques, éducateurs socio-sportifs, FAR, ...)
- Une politique de la ville renouvelée (Nouveaux contrats de ville, géographie actualisée, limitation de la concentration de la pauvreté dans les QPV à travers les attributions de logements, ...).

1.2. Les enseignements de l'évaluation

L'évaluation du précédent contrat de ville a révélé des forces et des marges de progrès issues de cette première expérience en politique de la ville.

La concertation avec les habitants a été, en 2023, au cœur de l'évaluation du contrat 2015-2023 (focus groupes auprès de publics salariés en insertion en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), familles monoparentales, jeunes du quartier, scolarisés ou en voie d'insertion, conseillers citoyens, porteurs de projets, entretiens individuels de type biographique). Elle a révélé les enjeux suivants :

- Inscrire le quartier prioritaire de la ville (QPV) dans la dynamique de régénération qui s'amorce à Royan.
- Faire coexister des dynamiques et des publics différents au sein de la géographie prioritaire.
- Poursuivre les efforts pour agir sur des populations les plus fragiles: la situation des familles monoparentales.
- Consolider les leviers en matière d'intégration, de lien social et d'animation.
- Maintenir une production de logements sociaux sur Royan et le territoire de la CARA.
- Concilier développement économique et accès à l'emploi : la place des travailleurs indépendants, une équation à plusieurs inconnues.
- Assoir la participation des habitants sur des « contenus » plus que sur des instances.

1.3. La méthode d'élaboration

Une démarche remontante et prospective pour définir de nouveaux horizons

En s'appuyant sur une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO²) expérimentée, l'écriture du contrat de ville a été réalisée de façon partenariale et resserrée dans le temps, afin de traduire en enjeux et en gouvernance les attentes de l'écosystème du quartier prioritaire de Royan.

Ce QPV a été associé à la co-écriture à travers des entretiens individuels (sur les besoins des habitants, les dynamiques partenariales, les projets en cours et l'animation du contrat de ville) menés par l'AMO en lien avec les chefs de projets de la CARA et le délégué du Préfet. Structures rencontrées, membres du Comité de pilotage :

- Élus, directions et services de la ville de Royan et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique,
- Centre socioculturel,
- Groupe scolaire L'Yeuse,
- CCAS, CAF,
- Habitat 17, SEMIS,
- France Travail, Mission Locale, Trajectoire, BPI, ENEDIS, Les entreprises s'engagent, Club d'entreprises Royan Atlantique, ...

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

² Cabinet COMPORTENCE (Stéphane TOUSTOU) et Coopérative PLACE (Hervé CASTELLI)







2/ Le territoire du contrat de ville

L'Estuaire

Le premier engagement des signataires du contrat de ville est de s'accorder sur une lecture commune du territoire, du quartier prioritaire de la ville (QPV) : le quartier de l'Estuaire.



Le périmètre initial du quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière » au 28/10/2014 (extension du quartier validée par les services de l'État à la demande de la commune).



Le périmètre du quartier prioritaire en 2024 avec 2 extensions validées par l'ANCT le 31/12/2023.

Pour agir conjointement et efficacement en faveur de la qualité de vie des habitants de l'Estuaire, les partenaires partagent dans ce contrat de ville une analyse des évolutions d'un quartier, situé dans une entrée de ville au sein d'une agglomération.



« Une agglomération est en bonne santé quand tous ses quartiers vont bien et inversement. »

Si le QPV constitue le socle de l'intervention du contrat de ville, il n'est pas un territoire isolé, qui fonctionnerait en vase clos.

Ainsi, le quartier de l'Estuaire est à resituer dans une agglomération marquée par :



2.1. Organisation urbaine

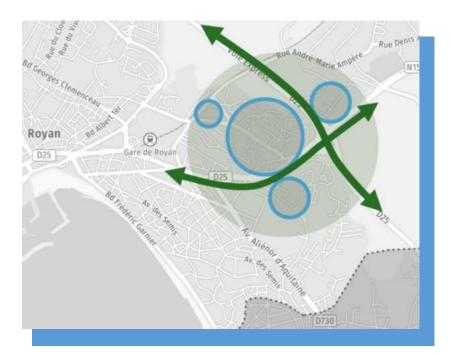
Une entrée de ville en archipel³

La politique de la ville est une politique territorialisée.

Aujourd'hui, L'Estuaire est un quartier qui ne fait pas vraiment quartier. C'est plutôt un archipel constitué de quatre sites de taille variable, pas toujours connectés entre eux. Ils ont chacun une histoire, une image, un positionnement, une ambiance et une trajectoire qui leur appartient et qu'il s'agit, demain, de relier dans une dynamique de projet de territoire, articulé dans une réflexion globale à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

- « MARNE-YEUSE » avec sa centralité autour de l'école, du centre socioculturel et des résidences sociales, qui reflète la stabilité en cœur de quartier.
- Ex ROBINIÈRE FUTUR « LES HAUTS DE ROYAN » avec son image, son projet immobilier et la zone commerciale Royan 2 qui semble prendre de la hauteur.
- « TOUT VENT » avec son histoire, sa position et ses équipements d'agglomération « hors sol » qui risque de glisser un peu plus.
- « JOB » un peu hors champs, avec ses nouvelles résidences « sans trop de vie autour » qui tend à s'isoler malgré lui.

³ Archipel: Ensemble d'îles disposées en grappe et par analogie un groupement irrégulier de choses concrètes ou abstraites, identiques ou semblables.



Un ensemble qui devient une « ENTRÉE DE VILLE » avec des fonctions et des connexions à affirmer dans un projet de territoire partagé.

Si des leviers existent (équipements et services d'agglomération, nouvelles populations, nouveaux logements, ...), des risques de décrochages (entre eux et avec la ville-centre) sont bien présents. Pour les limiter, le contrat de ville propose un récit commun autour de cette notion d'ENTRÉE DE VILLE qui permettra de relier ces quatre sites entre eux.

Le quartier prioritaire L'Estuaire sera une « *image forte de la ville* », la première vision de Royan lorsqu'on arrive par la route. Cette fonction d'entrée de ville se structure dans un projet de territoire à écrire sur :

- Des enjeux de « DÉCARBONATION » et d'« USAGES » (capacité d'appropriation de son environnement).
- Dans un contexte de tensions immobilière et foncière.

Cette idée globale revêt une importance d'autant plus grande que le secteur fait l'objet de réflexions sur son devenir urbain.

Sur le plan des mobilités du quotidien, il est nécessaire de réfléchir sur les connections depuis et vers le cœur de ville de Royan, et sur la place des stations d'arrêts de bus au niveau du lycée et du gymnase Cordouan et du conservatoire de musique) en tant que pôle d'échange des mobilités du quotidien (bus, co-voiturage, vélo, piéton).

À ces réflexions sur le devenir en matière de mobilité s'ajoutent les réflexions en matière de requalifications urbaine, paysagère et environnementale du quartier prioritaire L'Estuaire et de ses franges, d'autant que le projet de complexe nautique communautaire, porté par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, est programmé sur le site de La Triloterie, contiguë à ce quartier.

En effet, ce projet participe au renforcement des équipements de rang extra-communal déjà présents sur ce site, renforçant ainsi la dynamique qui consiste à positionner le quartier prioritaire comme un quartier à part entière totalement intégré à la ville.

2.2 Fonction sociale

Un quartier d'accueil au pluriel

Sur ce territoire, des profils de personnes sont repérés par les partenaires de terrain, en raison de leurs fragilités économiques et sociales. Ils apparaissent comme **prioritaires en termes d'accompagnement et de soutien**, même si les dernières « *enquêtes* » ou « *prise de température* » des besoins, directement auprès des habitants, méritent d'être réactualisées sur ce quartier « à taille humaine » où « il fait bon vivre », « sans problème de sécurité publique » … qui peut néanmoins se révéler « *en trompe l'œil* », derrière la façade, en raison de l'isolement des personnes et d'une précarisation croissante.

Le quartier L'Estuaire, dans ses composantes actuelles, est un quartier accueillant, pour des profils divers et complémentaires tels que :

- Familles monoparentales,
- Personnes isolées et/ou seules, souvent âgées,
- Gens du voyage, sédentarisés ou pas,
- Nouveaux habitants « classe moyenne supérieure » (qui trouvent ici un foncier plus accessible sur « ce QPV en ville »).

avec une attention particulière à porter dans le cadre du contrat de ville aux :

- Publics en détresse psychique et psychologique,
- Jeunes sans qualification demandeurs d'emploi et/ou Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) (profil Not in Education, Employment or Training (NEET)),
- Jeunes filles « peu visibles » dans l'espace public,
- Petite enfance en situation de santé déjà préoccupante.

Dans un contexte de tension sur le marché du logement, il existe peu de mutations dans le parc social. Cette absence de turn-over conjugué à l'arrivée de populations (ménages « classe moyenne ») qui trouvent un foncier ou un immobilier accessible, augmente les chances de renforcer la **mixité sociale** dans le quartier de L'Estuaire. Un enjeu important se dessine, celui de réussir « la greffe », **la rencontre entre les anciens et les nouveaux habitants** de L'Estuaire, notamment autour :

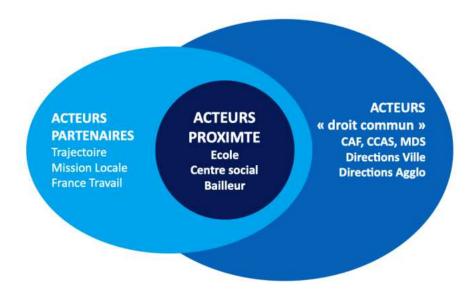
- De l'école de L'Yeuse: Très Petite Section, maternelle et primaire, développant de nombreux partenariats avec les acteurs culturels, socioéducatifs à l'image encore fortement associée à celle des gens du voyage, en raison de leur domiciliation au centre socioculturel situé en face,
- Du centre socioculturel : cœur vivant du quartier, avec de nombreuses actions, permanences et services autour du lien social, du pouvoir d'agir et de l'accès aux droits / France services, Conseil citoyen, crèche, jardins, ...).

2.3 Dynamiques partenariales

Un écosystème mature

Après un premier contrat de ville qui a initié une démarche coopérative en faveur du QPV, « le territoire est aujourd'hui mature pour aller au plus loin » dans le partenariat, la transversalité et la participation. Si « on a pu travailler un peu à côté les uns des autres », tous les acteurs sont prêts à se rapprocher autour d'un **projet commun** pour :

- « Réfléchir ensemble » à des réponses ajustées et adaptées.
- « Redonner le pouvoir d'agir » aux habitants sur des « projets concrets ».
- « Valoriser ce qui se fait déjà » (liens visibles et invisibles).
- « Relier les éléments du puzzle » dans « un tout cohérent ».









3/ Les enjeux

Bien-être, cadre de vie, parcours de réussite

3.1. Renforcer le BIEN-ÊTRE des habitants de L'Estuaire

« Se sentir bien ... comme les autres » est un droit d'autant plus légitime qu'il s'exerce pour des personnes en situation de fragilité économique, sanitaire et sociale, ayant connu des parcours plus ou moins chaotiques.

Selon un principe d'équité, il s'agit de renforcer avec le contrat de ville un panel d'actions qui favorisent l'accès « *au droit à se sentir bien* » pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, quel que soit leur âge et leurs trajectoires. Ce droit au bien-être passe par des actions qui - reliées les unes aux autres - permettent de renforcer :

- Le lien social et ainsi rompre l'isolement des personnes, en « faisant ensemble » des « petites choses » pour partager des sorties loisirs et culture, des repas et des fêtes de quartier, des temps d'échange et de soutien comme des cafés des parents, des moments de production-fabrication comme du mobilier urbain ou encore des ateliers réparation, ...
- La prévention des risques de santé et l'accès aux soins, dans les domaines de la santé mentale et physique (alimentation, sommeil, écran, addictions, ...) à travers des actions de sensibilisation (atelier, formation, ...) et d'accompagnement des publics les plus fragiles, notamment dans le domaine de la souffrance psycho-sociale, en lien avec les actions du Contrat Local de Santé (CLS) notamment.
- L'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme, face à la dématérialisation croissante des services publics et marchands, des pratiques, volontaires ou pas, de non-recours, se développent pour une part grandissante de la population. Des actions qui encouragent « l'aller vers » pour renforcer l'accès aux droits seront soutenues, en lien avec France Services.

• Les pratiques sportives et artistiques au service de l'émancipation des personnes et du lien social. Faire du sport et/ou pratiquer une activité artistique permet de « se bouger » physiquement et mentalement et ainsi de renforcer le bien-être des personnes qui découvrent, à travers des ateliers, des temps de sensibilisation, des sorties, des projets à l'année, de nouveaux horizons en participant à des aventures collectives, l'occasion ainsi de renforcer la confiance en soi et envers les autres.



Cf. Partie 4 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT, DE LA CAF, DE LA CPAM, DU DÉPARTEMENT

3.2. Améliorer le CADRE DE VIE des habitants de l'Estuaire

Complémentaire au premier enjeu sur le bien-être, un cadre de vie de qualité (avec des aménités, du beau, de la fonctionnalité) est une priorité du contrat de ville :

- Tant il rehausse l'ensemble des actions sociales de proximité mises en œuvre.
- Tant il améliore le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants, ravis de vivre dans un « *endroit plaisant et cohérent* » qui « *facilite la vie au quotidien* ».
- Tant il créé « d'indispensables flux » de personnes extérieures attirées par des équipements et des services présents dans le quartier de L'Estuaire (sport, culture, éducation, logement, foncier, commerce et économie) qui changent le regard porté sur le quartier.

Dans un enjeu de décarbonations et d'usages, l'amélioration du cadre de vie interpelle la coordination des politiques structurelles (Ville, Agglomération, État, Bailleurs sociaux) dans un projet d'ensemble qui repositionne positivement le quartier de L'Estuaire comme une « vitrine d'entrée de ville ». Le contrat de ville engage une réflexion et des actions dans une démarche de TRANSITION ÉCOLOGIQUE concernant l'amélioration :

Des aménagements et de la gestion urbaine

Veiller à une qualité des espaces publics, des stationnements, des trottoirs, de la végétalisation, de la propreté (déchets, gestion urbaine de proximité (GUP), ...) et de la sécurité routière.

Des déplacements urbains

Veiller à une qualité de la circulation, de l'état des voiries, du réseau des pistes cyclables, des cheminements doux, la connexion avec la ville, de la signalisation, ...

Des logements sociaux

Veiller à une qualité du bâti, de l'isolation thermique et phonique, du gardiennage, de la médiation sociale, ...

Des équipements culturels et sportifs

Veiller à une qualité des bâtiments et de leur gestion, mais aussi et surtout de leur accessibilité pour les habitants et les organisations du quartier.

De l'activité économique

Veiller à une qualité des types de commerces et d'activités présentes dans le quartier qui participent à une diversité d'usages et à un changement d'image.



Cf. Partie 4 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT, DE LA RÉGION

3.3. Consolider les PARCOURS DE RÉUSSITE des habitants de l'Estuaire

Dans le droit fil des projets déjà menés, il s'agit de relier encore davantage les actions dans une notion de parcours qui favorise la réussite scolaire et éducative des enfants jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle des adultes. Pilier essentiel de la notion de bien-être, l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi tout au long de la vie est un enjeu fort que le contrat de ville s'engage à soutenir en consolidant l'existant et en initiant des réponses nouvelles (droit à l'expérimentation et à la réussite) fondée sur « l'aller vers » et la notion de « cohorte » (petits effectifs ciblés).

Une réflexion est engagée par les parties prenantes du contrat de ville pour candidater au label « CITÉ ÉDUCATIVE » et ainsi renforcer l'ingénierie au service de projets ambitieux autour de cette notion de parcours pour les 0-25 ans. Il s'agit de soutenir des actions qui renforcent les partenariats opérationnels et ouvrent le champ des possibles :

· Dans le domaine éducatif :

- En renforçant la réussite scolaire, la continuité et les alliances éducatives dans tous les temps de l'enfant.
- En soutenant et en associant les parents dans leur capacité à se projeter avec leurs enfants.
- En favorisant des actions intergénérationnelles (ainés crèche, aide aux devoirs) en lien avec la spécificité du QPV liée au vieillissement de sa population.

Dans le domaine de l'orientation et de la formation :

- En renforçant l'accompagnement des choix en ouvrant le champ des possibles sur des formations souhaitées et non subies.
- En renforçant les liens entre les potentialités des publics et les besoins -en tension- du territoire (offre dans le secteur du tourisme et de l'emploi saisonnier notamment).

- Dans le domaine de l'insertion, de l'emploi et de l'entreprenariat :
 - En continuant à favoriser des mises en situation professionnelles accompagnées de formations-actions, d'apprentissages.
 - En travaillant sur l'accès à des emplois en tension (saisonniers dans des logiques de parcours) et sur l'ouverture des droits par l'inscription à France Travail, dans la dynamique du tout en sensibilisant et en accompagnant des démarches d'entreprenariat.



Cf. partie 4 - ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT, DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA CAF, DU DÉPARTEMENT, DE LA RÉGION ET DE LA BP

Les 3 enjeux prioritaires sur le quartier de l'Estuaire 2024-2030









4/ La gouvernance

Mode d'emploi

4.1. Des principes directeurs pour les parties prenantes

En termes de manière de travailler, les acteurs (collectivités territoriales, services de l'État, associations et collectifs d'habitants) s'accordent sur des principes communs :

Confiance et transparence

Entre les parties prenantes pour « faire équipe ».

Mutualisation et coordination

Des moyens, des énergies, des idées pour renforcer l'impact des actions.

Souplesse et sur-mesure

Dans les modes de faire pour ajuster les réponses en temps réel.

Aller vers et participation

Pour renforcer l'accès aux droits et encourager le pouvoir d'agir des habitants.

· Expérimentation et évaluation

Pour faire évoluer les réponses dans la durée, en évitant le one shot.

Micro et macro

Pour articuler des réponses de proximité à l'échelle du quartier et prises de décisions structurelles à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Ces repères vont guider l'action du contrat de ville qui entend jouer pleinement sa fonction de LABORATOIRE pour répondre aux « *problèmes concrets des habitants* », regroupés dans les trois domaines précités et relevés par les partenaires : le bien-être, le cadre de vie et les parcours de réussite des habitants.

Le contrat de ville est un LABORATOIRE dans lequel les partenaires s'engagent à :

- Mobiliser, coordonner et mutualiser leurs moyens (Dits de « droit commun »).
- Tout en sollicitant des moyens supplémentaires (Dits « spécifiques »).
- Pour consolider ou initier des réponses En faveur des habitants de l'Estuaire.
- Susceptibles d'être développées demain À l'échelle de la ville et de l'agglomération.

4.2. La participation des habitants

Moteur du contrat de ville

La dynamique participative est inhérente à la politique de la ville. Elle a été renforcée en 2015 par l'émergence des conseils citoyens avec un premier bilan parfois en demi-teinte, mais avec une ambition rehaussée pour les nouveaux contrats de ville : il s'agit de confirmer le rôle des habitants comme acteurs de leur territoire.

Il ne s'agit pas de faire seulement pour mais avec eux!

Démocratie représentative et participative doivent se combiner au service des enjeux du territoire.

La nouvelle gouvernance est l'occasion de mettre en dynamique ceux que l'on nomme les « experts d'usage ». Souvent cantonnés jusqu'alors dans une posture revendicative (poil à gratter) vis-à-vis des institutions, le nouveau contrat de ville doit permettre :

- D'ouvrir à des espaces de connaissances aux habitants

 À travers notamment leur participation aux groupes de travail thématiques.
- De solliciter l'expertise des habitants (« passer des commandes »)

Pour nourrir une réflexion, documenter un sujet, faire remonter les besoins du terrain, mesurer les évolutions, ...

- D'organiser des temps de production,
 Faire ensemble pour coproduire des actions, des projets.
- De créer une culture commune de la participation :
 Construire avec les élus un modèle royannais pour fluidifier / clarifier
 la relation aux habitants tout en conservant les prérogatives
 décisionnelles des élus (séminaire dédié).

D'installer un réflexe participatif

En structurant le triptyque habitants / élus / acteurs du quartier autour des trois enjeux prioritaires (bien-être, cadre de vie, parcours de réussite).

La participation des habitants doit alimenter le « laboratoire royannais » en étant en capacité d'élaborer des protocoles et des modélisations de collaboration entre toutes les parties-prenantes du territoire, d'abord au sein du contrat de ville, mais pourquoi pas demain à l'échelle des projets d'envergure de droit commun de l'agglomération.

4.3. Une gouvernance agile et animée

Le contrat de ville de l'agglomération de Royan est un contrat « à taille humaine » qui s'anime, sous la houlette de la CARA, en tenant compte des instances existantes (CTG, CLS, CISPD, GPO, RETUS, réunion de quartier, PLH, SCOT, ...) autour d'un enjeu central : INSTALLER UN LABORATOIRE qui invite le droit commun à venir s'assoir à la table pour expérimenter des modes de faire, en faveur des habitants de l'Estuaire, en mesure d'être repris demain à d'autres échelles (ville, agglomération, département, région).

Au service de cette ambition, un schéma de gouvernance simple, autour de trois instances est co-animé par le chef de projet « politique de la ville » de la CARA et le délégué du Préfet (État).

Groupes de travail « Bien-être » / « Cadre de vie » / « Parcours de réussite »

Ces trois groupes de travail sont des instances de réflexion collective sur des thématiques pour actualiser des diagnostics, mobiliser des énergies, mieux orienter l'action publique et coproduire de l'innovation. Ils renforcent aussi l'interconnaissance, le partage d'informations et l'animation du réseau.

Une fois réuni par le binôme « chef de projet / délégué du préfet », chaque groupe définit sa FEUILLE DE ROUTE (organisation, rythme de travail) selon un protocole de travail en six étapes :

- Définir les priorités (sujet ou public à cibler pour 3 ans / bilan à miparcours) ;
- Affiner les besoins des habitants avec le Conseil citoyen (à partir des priorités) ;
- Scanner le droit commun sur ces priorités (Qui fait quoi aujourd'hui ? Qui pourrait faire quoi demain ?);
- Prioriser les actions existantes à consolider ;
- Initier collectivement des réponses nouvelles ;
- Penser les indicateurs de moyens et de résultats attendus.

Comité technique (deux par an)

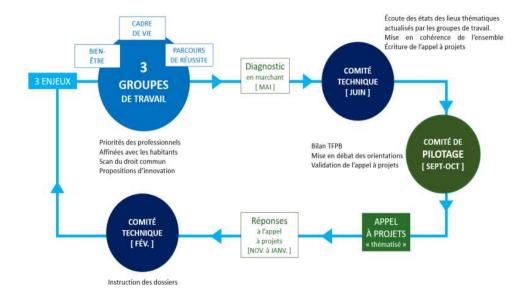
Resserré aux techniciens : chef de projet CARA, délégué du préfet, représentants de la ville présidé par la vice-présidente de la CARA en charge de la politique de la ville :

- Préparer l'appel à projet « thématisé » grâce aux travaux des groupes de travail ;
- Programmer les actions soutenues par les crédits spécifiques du contrat de ville ;
- Contractualiser des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) de 3 ans pour des actions structurelles ;
- Organiser les travaux d'évaluation et la communication.

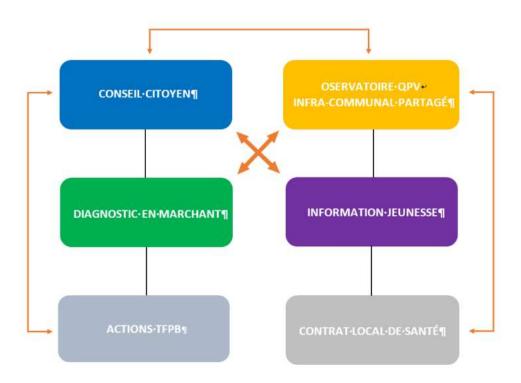
Comité de pilotage (un par an)

Instance de validation et d'orientation stratégique élargie aux signataires et aux partenaires du contrat de ville présidé par la vice-présidente de la CARA en charge de la politique de la ville, le sous-préfet et le maire de Royan :

- Partager les enseignements des groupes de travail ;
- Valider la programmation du contrat de ville ;
- Inviter le droit commun à consolider ces expérimentations sur le quartier avant de les généraliser plus largement ;
- Définir des priorités pour l'année.



Des outils au service de l'animation du contrat de ville :



Le Conseil citoyen :

Inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le principe de la co-construction de la politique de la ville doit permettre d'associer les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale.

Différentes modalités de participation coexistent au sein des 1 514 quartiers de la politique de la ville mais toutes poursuivent le même objectif : la prise en compte de la parole des habitants et acteurs des quartiers prioritaires. Associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets qui les concernent, ces « maîtres d'usage » constituent des relais efficaces facilitant l'appropriation collective des évolutions proposées. Pour mettre en œuvre la co-construction, la loi du 21 février 2014 a prévu la création des conseils citoyens.

La loi LAMY reste la référence sur cette nouvelle génération de contrat de ville.

L'évaluation réalisée devra permettre de recomposer cette participation citoyenne (cf. page 65 et 66)

La dimension citoyenne devra intégrer la production des groupes de travail autour des 3 enjeux majeurs pour les habitants du quartier de l'Estuaire : renforcer le bien-être, améliorer le cadre de vie et consolider les parcours de réussite

Les enjeux de l'observation sociale locale dans un projet de territoire :

Depuis les lois de décentralisation, un ensemble de compétences ont été transférées aux collectivités territoriales. Si l'action sociale est marquée par l'intervention centrale du Département, les communes et leur regroupement sont très présents dans l'articulation des compétences obligatoires, facultatives ou optionnelles. L'État, à travers ses crédits spécifiques à la Politique de la ville (BOP 147), implique cette observation pour mesurer l'impact des actions retenues dans les appels à projets.

Pour autant, les besoins de connaissances des populations bénéficiaires, comme du suivi de l'activité et de l'impact des politiques menées restent prégnants et les outils statistiques souvent éparses des acteurs sont proposés sans le transfert de connaissances pour accompagner les interprétations et analyses. La politique de l'open data accentue cet effet et modifie les besoins des acteurs locaux avec une profusion d'informations sans la médiation utile à sa compréhension. Être formé à l'usage des données locales est essentiel.



« La confrontation des points de vue doit se mettre en œuvre dès la construction des indicateurs, puis s'amplifier lors de la lecture de la donnée. Ils mettent aussi en lumière la nécessaire confrontation de données les unes avec les autres afin de mieux répondre aux besoins des acteurs locaux, ainsi que la recherche des apports possibles des données disponibles aux questionnements des acteurs locaux » ⁴.

⁴ Louis Maurin, directeur à l'observatoire des inégalités

L'observation aux échelles communale et infra-communale s'impose sur les quartiers prioritaires afin de saisir la spécificité des publics et des situations :

C'est l'outil indispensable pour surveiller l'évolution du quartier dans la commune et l'intercommunalité au fil du temps. Ce suivi doit permettre aux partenaires signataires de prendre en compte les problématiques émergentes et de planifier leurs actions en conséquence.

Si l'on prend l'exemple de la santé et du CLS, mettre en œuvre une observation signifie s'appuyer sur/renforcer des dynamiques intersectorielles : urbanisme favorable à la santé, mobilité et santé, alimentation et santé, ...

L'observation locale a la particularité de s'inscrire dans une démarche collective, impliquant un partage de constats, d'objectifs, voire de données pour aboutir à une vision la plus complète possible du territoire. Ceci peut justifier de compléter certains travaux avec les publics concernés et la nécessité d'un suivi sur des cohortes

Dans une logique d'outil d'animation, c'est un moyen de comprendre, prendre en compte l'impact des changements des réformes, des dispositifs sur les parcours individuels et collectifs.

Le diagnostic en marchant :

Rappels:

Qu'est-ce que c'est ?

Le diagnostic en marchant consiste à arpenter un territoire avec différents acteurs (habitants, professionnels, élus,) pour mettre en relief les points faibles et les points forts et élaborer des propositions d'amélioration.

D'inspiration anglo-saxonne, cette démarche a été importée en France :

- Par des collectifs d'habitants : « Réseau Capacitation citoyenne »...
- Des acteurs des politiques publiques : marches exploratoires pour la sécurité des femmes, déambulation dans le cadre de projet de rénovation urbaine...

Objectifs généraux :

- Recueillir des informations rapidement,
- Confronter les points de vue sur le territoire,
- Construire une vision commune du territoire.

Dans le diagnostic en marchant, le processus participatif est aussi important que les résultats obtenus. Il permet l'enrichissement des points de vue, des discussions informelles entre acteurs différents, la mise en marche d'une dynamique participative et partagée.

Préparation du diagnostic en marchant :

La réussite du diagnostic en marchant repose en grande partie sur la qualité de l'organisation., il faut donc avant la déambulation :

- Déterminer l'espace géographique à observer :
 - Le périmètre sur lequel portera le diagnostic (frontières du quartier, places publiques, ...).
 - Le ou les itinéraires de déambulation.
- Choisir les participants en établissant une liste de personnes :
 - Personnes qui connaissent bien le quartier,
 - Avec des profils et des points de vue différents : habitants, techniciens de l'action publique, bailleurs sociaux, élus, ...
- Établir la méthode d'information et de mobilisation :
 - Par tract.
 - Par contact direct,
 - Par bouche-à-oreille, ...
- Construire les outils à mobiliser durant la mobilisation :
 - Une grille d'observation adaptée à l'objet d'observation (cf. exemples),
 - Une carte du territoire.
- Pendant la marche :

Les groupes (si plusieurs personnes) marchent sur l'ensemble du territoire ou dans les zones qui leur sont affectées.

Ils relèvent les points positifs, les points négatifs et les pistes d'amélioration éventuelles qu'ils consignent dans leur grille d'observation.

Le guide du groupe a une fonction primordiale d'animation pendant la marche. Il favorise la confrontation et l'enrichissement des points de vue.

L'analyse collective et la communication des travaux :

- Le débriefing :
 - Chaque participant restitue son rapport d'observation.
 - Il inscrit les points forts/points faibles/pistes d'amélioration sur un panneau.
 - Un animateur veille à ce que :
 - chaque point soit discuté,
 - chacun puisse s'exprimer,
 - chacun adopte une attitude constructive.
 - Le groupe formule des propositions d'actions qui pourraient améliorer le périmètre diagnostiqué.
 - L'animateur synthétise les points forts et les points faibles et stabilise les propositions d'actions validées par l'ensemble du groupe.

Le compte-rendu :

Le compte rendu de la journée est fondamental pour poursuivre la dynamique de travail engagée pendant la journée.

Il prend une forme illustrée, synthétique qui comprendra :

> Un tableau des points forts/points faibles/pistes d'amélioration :

Exemple:

Thèmes	Points forts	Points faibles	Pistes d'amélioration
Espaces extérieurs	Présence d'équipements utilisés (bancs, aires de jeux,) Propreté générale	Manque de couleurs, de fleurissement, impression de tristesse Peu d'équipements sportifs Parkings saturés	Construction de places de parking supplémentaires Construction de matériel de musculation par des chantiers jeunes en partenariat avec le centre socio-culturel Démarche participative de fleurissement du quartier avec les écoles

- > Thématiques qui peuvent être abordées :
 - Economique : commerces, bars, restaurants.
 - Services : pharmacie, France services, médecin.
 - Culture et tourisme.
 - Sportif.
 - Espaces verts.
 - Bâti (immeubles, maisons, équipements).
 - Voiries (rues, trottoirs).

- Espaces publics spécifiques (place, square, parc).
- Transports doux, transports collectifs.
- Autres moyens de transport routier (voiture personnelle, scooter, camion).
- Ecologie urbaine :
 - * la propreté des espaces, leur entretien, leur gestion :
 - Les circulations et les stationnements.
 - Les déchets, les encombrants,
 - Les travaux.
 - * L'éclairage public, le mobilier urbain,
 - * La tranquillité et la sécurité, la vie du guartier.
- > Des photos illustrant les points marquants du diagnostic.
- > Une carte permettant de situer les lieux observés avec éventuellement des commentaires permettant de localiser les points forts/points faibles

La communication des résultats :

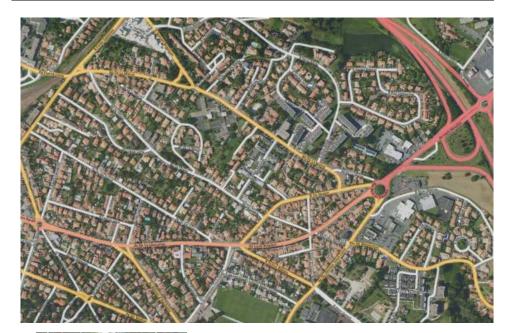
Le compte rendu du diagnostic en marchant a plusieurs fonctions, il pourra servir à :

- Présenter aux participants le fruit de leur travail.
- Associer les institutions qui pourraient concourir aux améliorations proposées. Une présentation orale par un binôme ou trinôme habitant/élu/professionnel est idéale.
- Enrichir les documents de restitution du diagnostic de territoire.

Identifier pour le compte-rendu les pistes d'actions, les préconisations, les propositions, les remarques.

Identifier le ou les acteurs compétents pour apporter une réponse.

Commune	CARA	Bailleur	Autres







Sources: www.diagnostic-territoire.org - 2016

Information jeunesse:



Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Royan est porteur de valeurs qui fondent son accueil telles que l'énoncent les chartes françaises et européennes de l'information jeunesse. Le travail d'information jeunesse généraliste « couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes et peut inclure un éventail d'activités : information, conseil, accompagnement, coaching, formation, travail en réseau et orientation vers des services spécialisés, dans l'optique de les inciter à s'engager et de les encourager à développer leur capacité à penser et agir par eux-mêmes » ⁵

Le jeune est associé aux réponses qui lui sont formulées, aux pistes possibles et propositions travaillées ensemble, il devient alors acteur de ses choix au sens citoyen, c'est-à-dire dans sa capacité de faire des choix éclairés.

En s'appuyant sur ces dynamiques pour partie issues de l'éducation populaire, la structure en étroite collaboration avec la mission locale peut intervenir sur les parcours de jeunes en favorisant l'émergence et le soutien aux projets individuels ou collectifs.

⁵ Préambule de la charte européenne de l'Information Jeunesse qui rappelle les fondements de ce droit

Liens entre le contrat de ville et le contrat local de santé :

Dans le domaine de la santé, l'enjeu du Contrat Local de Santé (CLS) est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux dispositifs de prévention et l'accès à l'offre de soins.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique s'est engagée dans l'élaboration du Contrat Local de Santé, dès le début de la mandature, en 2020. Après deux années de diagnostic, de groupes de travail partenarial et de définition du plan d'actions, le CLS a été signé le 14 octobre 2022.

La CARA a adopté une démarche de co-construction partenariale dans la définition des axes prioritaires du CLS et pour la déclinaison des objectifs en 13 fiches-actions. Le CLS est mis en œuvre en transversalité et en articulation avec les autres politiques menées par la collectivité dans l'exercice de ses compétences obligatoires et facultatives.

Elle porte une volonté de déployer une approche fondée sur l'universalisme proportionné, par la graduation des réponses à apporter à ses habitants, notamment en direction des plus fragiles.

Le CLS s'intéresse également à la diffusion d'une culture d'aménagement de son territoire, cohérente avec les principes d'un urbanisme favorable à la santé, inscrit dans son Schéma de Cohérence Territoriale.

Ainsi, le CLS s'applique sur l'ensemble du territoire de la CARA avec plusieurs fiches-actions identifiant des liens privilégiés avec les enjeux du contrat de ville (repérées ci-après par un symbole).

La participation au Conseil Local de Santé Mentale d'habitants volontaires pourra être proposée.

De la même manière, les enjeux révélés dans les engagements partenariaux, notamment autour de la santé des femmes et des enfants, seront pris en compte dans les actions mises en œuvre.

Quels sont les priorités du Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités ?

Qu'est-ce qui détermine notre santé?

Le CLS ne se résume pas à l'accès aux soins mais définit une stratégie territoriale de la santé pour répondre aux besoins de santé de la population, tout. en permettant à chacun d'être acteur de sa santé.

Il agit sur:

- · Les comportements individuels
- · Les facteurs socio-économiques
- · Les facteurs environnementaux



Habitudes de vie des individus comme les choix de mobilités, les habitudes alimentaires, les addictions, les pratiques sportives, la sédentarité...

accès à une alimentation saine, à la culture, aux loisirs, aux réseaux familiaux et communautaires...

socio-économiques





« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité, » Définition adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1946.



Accès et qualité de l'offre de soins (établissements et professionels de santé, structures de prévention, institutions publiques...)

AXE1: Faciliter l'accès et la coordination des soins

Fiche-action nº1 - Contribuer à l'attractivité du territoire et favoriser l'accueil des professions médicales et paramédicales. Fiche-action nº2 - Soutenir les dynamiques pluri-professionnelles sur le territoire. Fiche-action nº3 - Améliorer la connaissance des besoins et des ressources

de santé des populations vulnérables

AXE 2: Améliorer les parcours

Fiche-action nº4 - Améliorer la santé et l'autonomie des personnes agées et des personnes en situation de handicap. Fiche-action n°5 - Améliorer la santé des familles et des populations vulnérables. Fiche-action nº6 - Soutenir et accompagner les aidants.

pour agir sur les déterminants de santé.

facteurs environnementaux

Etat des milieux, exposition aux nuisances (sonores, olfactives, visuelles, ...) aux pollutions (de l'air, de l'eau, des sols) à des températures extrêmes. Qualité du codre de vie : habitat, transports en commun, équipements collectifs et services, proximité aux espaces de nature, Aménagement durable et urbanism favorable à la santé

AXE 3: Encourager l'adoption de modes de vie plus favorables. à la santé



Fiche-action nº7 - Structurer une sensibilisation à la santé citoyenne dès le plus jeune âge. Fiche action nº8 - Promouvoir l'activité physique.

Fiche-action nº9 - Favoriser une alimentation saine en lien avec le projet alimentaire de territoire.

AXE 4: Accompagner la prise en compte de la santé mentale

Fiche-action nº10 - Engager la concertation des acteurs dans l'élaboration d'un Conseil Local en Santé Mentale.



Fiche-action nº11 - Promouvoir le bien-être mental, prévenir et reperer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide.

liés au sexe, à l'âge, à l'hérédité...

« La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet d'affronter les sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. » Définition adoptée par l'OMS en 2022.

AXE 5 : Développer une culture de la santé environnementale

Fiche-action n°12 - Adopter un urbanisme favorable à la santé et agir sur le cadre de vie

Fiche action n°13 - Veiller à la qualité des milieux et sensibiliser aux risques et aux nouvelles pratiques.



4.4. Les engagements des signataires

La notion d'engagement des signataires pour améliorer le bien-être, le cadre de vie et les parcours de réussite des habitants de l'Estuaire d'ici à 2030 est fondamentale. Ces engagements individuels, signataire par signataire, s'inscrivent dans une dynamique collective dont l'objectif reste de les articuler les uns aux autres pour garantir une amélioration des conditions de vie des habitants de l'Estuaire.

Ces engagements se traduisent à travers :

- Des orientations stratégiques (enjeux partagés),
- Des moyens opérationnels (humains et financiers),

afin de confirmer l'implication et la participation de chaque signataire, inscrit ci-dessous, à la réussite du contrat de ville pour les six prochaines années :

- L'État,
- L'Education Nationale,
- France Travail,
- L'Agence Régionale de Santé,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Charente-Maritime,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime,
- Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- Le Conseil départemental de Charente-Maritime,
- Habitat 17,
- La Société d'Économie Mixte Immobilière de Saintonge,
- La Banque des Territoires (Caisse des dépôts),
- La Banque Publique d'Investissement France,
- ENEDIS,
- Le Club des Entreprises Royan Atlantique,
- Le club « Les entreprises s'engagent »de Charente-Maritime.

Les engagements de L'ÉTAT

THÉMATIQUE TRANSVERSALLE : ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'État décline, au niveau départemental par l'action de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), les axes de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, cette dernière s'engage à accompagner techniquement et financièrement les actions menées dans le cadre du contrat de ville pour :

Développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes :

La DDETS accompagnera les acteurs de terrain qui souhaitent se former à l'impact des stéréotypes de genre et au sexisme, en particulier pour développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche vise, avant toute prise de décision, à analyser les retombées possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes et, le cas échéant, d'adopter des mesures spécifiques et parfois compensatoires en faveur du sexe le moins représenté pour rétablir une plus grande égalité dans les faits.

La DDETS soutiendra également les actions de sensibilisation sur ces thématiques à destination des habitants et en particulier les jeunes lors des temps périscolaires et extrascolaires.

Accélérer l'égalité professionnelle :

La DDETS accompagnera les projets des acteurs mis en œuvre pour lever les freins spécifiques que rencontrent les femmes pour accéder à l'emploi, et en particulier la garde des enfants, la mobilité et les choix professionnels restreints.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :

Les violences sexistes et sexuelles s'expriment principalement dans l'espace privé mais aussi dans l'espace public. La DDETS finance les associations qui accompagnent les victimes de violences au sein du couple et de violences sexuelles, en particulier le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), qui, en plus d'une permanence d'accès aux droits, tient une permanence du service d'aide aux victimes au sein du Point d'Accès aux Droits. Elle peut également accompagner les démarches pour rendre l'espace public plus sûr pour les femmes.

Ainsi, pour chaque contrat de ville :

- 1) Cofinancement d'une action annuelle de formation / de sensibilisation autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès des structures d'insertion par l'activité économique.
- 2) Cofinancement d'actions de formation à destination des professionnels de la petite enfance dont le déploiement sur les quartiers prioritaires pourrait être privilégié.
- 3) Maintenir le soutien financier de l'unité de victimologie (UD Vie) de Saintes et de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de La Rochelle qui proposent un accompagnement pluridisciplinaire des femmes victimes de violences conjugales en facilitant leurs démarches souvent complexifiées pour les femmes et jeunes filles des quartiers prioritaires.

Agir pour la santé des femmes :

Les spécificités liées au genre en matière de santé sont restées pendant longtemps taboues et ignorées.

Les actions pour améliorer la santé sexuelle et reproductive, mieux prendre en compte les spécificités de la santé des femmes et renforcer l'accès des femmes à la santé pourront être soutenues, en particulier les actions de sensibilisation visant à briser le tabou des règles.

Pour rappel, les crédits du Programme 137 « droits des femmes » ne sont pas des crédits de droit commun (hors crédits fléchés accueil de jour et accès aux droits) mais des crédits leviers qui peuvent être mobilisés pour aider à la mise en œuvre de nouvelles actions innovantes (soutien qui peut intervenir sur 2 ans au maximum).

THÉMATIQUE CULTURE

Le BOP 361 du ministère de la Culture vise la généralisation de l'éducation artistique, culturelle et plus largement, **la démocratisation culturelle** sur tous les territoires. Les quartiers prioritaires font donc l'objet d'une attention particulière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine notamment dans le cadre des appels à projets DRAC – rectorat, de « l'été culturel » ou des aides au projet d'action culturelle portées par des équipes artistiques ou des structures.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine incite par ailleurs les établissements culturels aidés au fonctionnement à construire des actions pour les quartiers prioritaires, ce qui fait partie de leur mission d'action territoriale.

Une attention forte est portée pour des actions qui visent à lutter contre le décrochage scolaire, pour l'insertion professionnelle, pour l'épanouissement individuel par les arts, pour l'apprentissage de la langue par la culture, ou encore, en faveur de l'égalité homme / femme.

Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

La DRAC encourage les initiatives expérimentales qui prendraient la forme d'immersion d'équipes artistiques pour travailler avec des jeunes (dans des missions locales, chantiers d'insertion, centres socioculturels, ...).

Ces actions doivent être significatives et inscrites dans la durée (six mois à un an), construites autour d'un projet qui apporte du sens au quotidien des jeunes des quartiers.

La DRAC peut cofinancer des projets spécifiques co-construits dans les quartiers et intégrant une démarche s'appuyant sur les droits culturels.

Dans ce cas, le financement de la DRAC porte sur les interventions artistiques encadrées par des professionnels, à destination d'habitants des quartiers, dans le cadre d'ateliers de pratique artistique liés au projet, de résidence, et/ou de création participative. La base d'intervention est de 60,00 € TTC / heure.

Les centres socioculturels doivent se rapprocher des établissements culturels ou des équipes artistiques pour construire des projets de partenariat qui répondent aux préoccupations de chacun et s'appuient sur les droits culturels des habitants des quartiers. Il importe que ces partenariats centres socioculturels / associations de quartier et structures culturelles se construisent dans un souci de mutualisation des compétences et des moyens afin d'éviter des fonctionnements parallèles et peu ambitieux.

La DRAC peut cofinancer ce type d'actions si elles s'inscrivent dans une durée longue et une démarche participative, et si l'équipe artistique a été validée en amont par la DRAC.

Concernant spécifiquement le contrat de Royan

Comme précisé plus haut, deux partenaires artistiques locaux peuvent accompagner la co-construction de projets spécifiques pour le quartier prioritaire de Royan : il s'agit de l'agence Captures (directeur : Frédéric Lemaigre) proposant des actions de programmation artistique et résidence à l'espace d'art contemporain à Royan et de l'association culturelle CREA, scène de diffusion situé à St-Georges de Didonne mais dont le rayonnement s'étend à l'ensemble du territoire de la CARA.

La DRAC peut cofinancer des actions portées par ces partenaires.

THÉMATIQUE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT

L'ensemble des politiques sportive et pour la jeunesse de l'État visant à développer des projets au bénéfice des individus, de leur bien-être et de la cohésion est mise au profit des habitants des QPV. Une priorité est systématiquement apportée aux QPV et à leurs habitants.

Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

JEUNESSE, ENGAGEMENT:

De manière générale et systématique, forte priorisation des QPV dans l'ensemble des appels à projets et projets de développement du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) (actions pour la jeunesse et l'éducation populaire, continuité éducative, brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), Information jeunesse, Colos apprenantes, Guid'asso, Service civique, Service national universel (SNU), le Fonds de coopération Jeunesse et Éducation Populaire (FONJEP).

Les dispositifs suivants font l'objet d'une attention encore plus forte :

• Service National Universel (SNU): Il est précisé qu'un séjour du SNU correspond à plus de 2 000 € par jeune, en favorisant l'information des jeunes habitants de QPV et en priorisant leur sélection au sein du dispositif.

En sus du relais qui peut être réalisé par les chefs d'établissements, le service jeunesse et sport de la Direction académique des services de l'éducation nationale (DASEN) organisera 10 manifestations de sensibilisation au SNU dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de promouvoir ce dispositif en le faisant connaître, en expliquant les finalités et les modalités d'organisation auprès des jeunes de 15 à 17 ans.

En effet, trop peu de jeunes des QPV réalisent leur service national universel. En 2023, sur les 721 jeunes de Charente-Maritime qui l'ont effectué, seul 2 % étaient issus des QPV (8 à La Rochelle, 3 à Rochefort, 3 à Saintes).

Ces sensibilisations pour promouvoir ce dispositif a débuté en 2024 par l'évènement du 1^{er} février à la préfecture avec Monsieur le Préfet et le directeur académique des services de l'éducation nationale où une présentation du SNU a été faite avec des jeunes ambassadeurs et encadrants ainsi qu'un retour d'expériences.

• Colos apprenantes avec 110 000 € dédiés aux QPV.

Concernant spécifiquement le contrat de Royan :

Une manifestation de sensibilisation pour promouvoir le dispositif de SNU sera réalisée en 2024 dans le quartier prioritaire.

SPORT:

De manière générale et systématique, forte priorisation des QPV dans l'ensemble des appels à projets et projets de développement du SDJES (actions, emploi, inclusion, équipements, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre le harcèlement, deux heures de sport en plus au collège, Savoir rouler à vélo, Savoir nager, Pass'sport).

Les dispositifs suivants font l'objet d'une attention encore plus forte :

- Plan 5 000 terrains de sports (équipements sportifs).
- Sésame (remobilisation, formation et insertion des jeunes peu ou pas diplômés à travers des diplômes liés aux métiers de l'animation et du sport).

Concernant spécifiquement le contrat de Royan :

SPORT:

5 000 terrains de sports : construction d'un terrain de basket 3x3 avec une subvention de l'État de 10 000 €.

Dispositifs dédiés de la politique de la Ville 2024-2026 :

JEUNESSE, ENGAGEMENT:

Possibilité de développer les BAFA de territoires se traduisant par un accompagnement renforcé des jeunes pour leur passage du brevet et une prise en charge financière au moins partielle de leur formation. Ce faisant, l'action bénéficierait tant au jeune diplômé qu'aux jeunes du quartier qu'il encadrera et avec qui il réalisera des projets au bénéfice du quartier.

THÉMATIQUE ACCÈS AU SERVICE PUBLIC ET LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME

Cinq espaces France Services sont mis en place dans les QPV :

• LA ROCHELLE : Mireuil et Villeneuve-les-Salines,

ROCHEFORT : Petit Marseille,

· SAINTES: Boiffiers-Bellevue,

ROYAN : Marne-Yeuse.

Chaque France Services est financée par un forfait de 20 000 € au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et de 20 000 € au titre du Fonds national France Services (FNFS).

Par ailleurs, les quartiers de la politique de la ville bénéficient de conseillers numériques et d'un soutien aux structures supports comme les régies de quartier, Diagonales, L'Escale, ... par l'intermédiaire de la banque des territoires en agrégeant les contributions de plusieurs acteurs (État, Conseil Départemental, ...).

Concernant spécifiquement le contrat de Royan :

Labellisation depuis juillet 2021 (QPV Centre socioculturel).

L'accompagnement financier sera de 40 000 € en 2024, de 45 000 € en 2025 puis de 50 000 € en 2026.

THÉMATIQUE CADRE DE VIE ET LOGEMENT

L'État s'engage à accompagner la politique d'attribution de logements sociaux comme levier de mixité sociale.

Les enjeux de la politique des attributions sont un meilleur accès des ménages les plus défavorisés au parc social et une meilleure mixité sociale des villes et des quartiers.

Avec la loi Alur de 2014, la définition de la politique d'attribution a été positionnée à l'échelon intercommunal. Pour bâtir cette politique intercommunale, plusieurs outils ont été prévus par le législateur : la conférence intercommunale du logement (CIL), la convention intercommunale d'attribution (CIA), le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID), ainsi qu'un système de cotation de la demande.

Concernant le territoire de Royan :

La CIA est effective depuis le début de l'année 2023 et le PPGDID a été validé lors de la CIL de juin 2023. Ces travaux ont été menés, en concertation étroite avec les partenaires (élus communautaires, partenaires associatifs de l'hébergement et du logement, Etat, cabinet d'étude). Aujourd'hui, la dynamique est enclenchée et la CARA s'est pleinement emparée de cette réforme complexe et l'anime avec conviction. Il conviendra d'en évaluer les effets en année pleine 2024. S'agissant des obligations législatives et réglementaires de la réforme (Loi pour l'Egalité et la Citoyenneté (LEC) de 2017), des obligations légales de rééquilibrage du peuplement sont prévues :

- Au moins 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV sont consacrées à des demandeurs du 1^{er} quartile. Ce montant correspond au niveau de ressources le plus élevé du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social sur l'EPCI. Cf. analyse des résultats de 2018 à 2022 ci-dessous. - Au moins 50 % des attributions annuelles de logements situés dans les QPV sont consacrées à des demandeurs autres que ceux appartenant au premier quartile de ressources. Cet objectif est très facilement atteint, le taux constaté depuis 2018 est de plus de 70 %.

Les résultats obtenus sur les dernières années sont les suivants (source : Infocentre du Système national d'enregistrement de la demande de logement social – Ministère en charge du logement) :

- Année 2018 (1^{er} quartile à 7 412 €): résultat de 12,04 %;
 28 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 %.
 En 2018, 248 baux ont été signés sur la CARA.
- Année 2019 (1^{er} quartile à 7 767 €): résultat de **17,53** % (HABITAT 17 20,90 %, IAA 16,85 %); 14 attributions sont manquantes.
- Année 2020 (1^{er} quartile à 8 307 €): résultat de **18,09** % (HABITAT 17 25,93 %, IAA 17,69 %); 14 attributions sont manquantes.
- Année 2021 (1er quartile à 8 532 €): résultat de **16,73** % (HABITAT 17 et SEMIS sont à 25 %, DOMOFRANCE à 14 % et IAA à 12 %); 22 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV.
 - En 2021, 294 baux ont été signés (DOMOFRANCE livraison de 122 logements, HABITAT 17 livraison de 71 logements, SEMIS livraison de 40 logements, NOALIS livraison de 25 logements et IAA livraison de 33 logements).
- Année 2022 (1er quartile à 9 507 €): résultat de **18,12** % (HABITAT 17 23,88 %, IAA 15,60 %, DOMOFRANCE 21 %, NOALIS 16 % et SEMIS 21,74 %); 21 attributions sont manquantes pour atteindre les 25 % hors QPV. En 2022, 331 baux ont été signés.

Les objectifs de la LEC sont atteignables puisqu'il ne manque que 15 à 20 attributions par an aux ménages du 1^{er} quartile hors QPV. Un bailleur affiche des résultats conforme aux attentes sur les 4 dernières années. Il s'agit d'HABITAT 17. Plusieurs raisons, conjoncturelles ou structurelles peuvent cependant expliquer la difficulté à atteindre les objectifs :

- Un parc social insuffisant malgré une programmation HLM importante (5,2 % de logements sociaux rapportés aux résidences principales) et une demande locative sociale qui ne cesse d'augmenter sur la CARA (+ 700 demandes en 3 ans, soit + 35 %) et la crise sanitaire qui a fortement précarisé les ménages. 76 % des primodemandeurs ayant emménagés en 2022 dans le parc HLM de la CARA étaient sous les plafonds du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).
- La relative faiblesse de l'offre locative sociale à bas niveau de loyer hors QPV. Les ménages modestes ou très modestes (64 % des primo-demandeurs sont sous les plafonds PLAI), très prioritaires, ne peuvent être logés que dans les logements à bas niveau de loyer, très présents dans le QPV de Royan. Les loyers + les charges des logements neufs sont trop élevés pour ces publics.
- L'État sollicite aussi les bailleurs sociaux pour reloger en priorité des ménages reconnus prioritaires Droit au logement opposable (DaLO) (souvent très modestes, au RSA, AAH), sortants d'hébergements ou de logements accompagnés, sans-abri, avec nécessité également de loyers très peu chers.

Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

Pour améliorer ces résultats sur la période 2024-2029, l'**État** accompagnera le développement des leviers suivants, au côté des EPCI et des bailleurs sociaux :

- 1- Développement de l'offre de logements sociaux PLAI à bas niveau de quittance. Une programmation de plus en plus ambitieuse de ces PLAI adaptés hors QPV depuis 3 ans, a vocation à profiter directement aux ménages du 1^{er} quartile.
 - → Cet effort sera maintenu. L'État s'engage à promouvoir et accompagner dans sa programmation du logement social, les PLAI adaptés situés hors QPV. En QPV, pour favoriser la mixité

- sociale, l'État n'accordera pas, en principe, d'agrément pour des logements locatifs sociaux. À noter qu'il ne suffira cependant pas, à court terme, à pallier au manque d'offre de logements sociaux peu chers hors QPV.
- 2- Une démarche volontariste collective (tous bailleurs sociaux) de prospecter des ménages du 1^{er} quartile dès qu'un logement hors QPV se libère.
- 3- Pour favoriser une meilleure prise en compte de la capacité financière des ménages nouveaux entrants du parc social hors QPV, les bailleurs sociaux ont eu la possibilité (sur la base du volontariat) de mettre en œuvre une nouvelle politique expérimentale des loyers (NPL - Loi ELAN du 23/11/2018 - Article 88, III et ordonnance du 15/05/2019).
 - Le dispositif consiste pour le bailleur social intéressé à pratiquer des baisses de loyers, à la relocation, pour les locataires les plus modestes qui sont compensées par des hausses de loyers, dans la limite des plafonds de ressources des Prêts locatifs sociaux (PLS). Cette mesure visait à faciliter l'accès au logement social des ménages dont les revenus ne dépassent pas 80 % des plafonds de ressources PLAI. En effet, ces leviers sont centraux pour les bailleurs sociaux et la collectivité pour leur permettre de concilier l'objectif de mixité (relogement de 25 % des ménages du 1^{er} quartile hors QPV), la mise en œuvre des objectifs du « Logement d'abord » et les priorités de relogement de certaines catégories de ménages prioritaires.
- 4- Pilotage resserré de l'exonération des bailleurs sociaux de la Taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) : pour la période 2024-2026, les conventions État / Commune / EPCI / Bailleur fixant les contreparties, les bailleurs feront l'objet d'un pilotage départemental DDTM / DDETS, avec proposition et suivi d'axes d'intervention prioritaires sur les 8 possibles dont :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier,
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle,
- Les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social,

et suivi de cohérence avec les objectifs de chaque contrat et Commission intercommunale du logement (CIL).

- → La DDETS dédiera annuellement un des trois comités de suivi du relogement - associant bailleurs, l'Union régionale HLM (URHLM), et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - à ces trois derniers sujets : prospection hors QPV, politique des loyers, suivi des conventions TFPB.
- 5- Par ailleurs, en application des mesures annoncées lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023, et pour utiliser les dispositifs à main de l'État pour agir positivement sur le niveau de pauvreté des quartiers prioritaires, la DDETS prévoit (décret en attente), et sauf situation exceptionnelle de :
 - Ne plus attribuer de logements en QPV au titre du Droit au logement opposable (DaLO) aux ménages les plus en difficulté.
 - Ne pas créer de nouvelles places d'hébergement en QPV.

THÉMATIQUE ACCÈS À L'EMPLOI

Le Service Public de l'Emploi se mobilise en faveur du déploiement du **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**, dispositif d'accompagnement intensif à destination de jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable, porté par les cinq Missions Locales du département et les agences France Travail.

Les publics résidant en QPV font partie des publics cibles du dispositif : ils représentaient ainsi 9,2 % des publics accompagnés en CEJ à l'échelle départementale, alors que les jeunes de -26 ans résidents en QPV ne représentent que 5,7 % de la demande d'emploi. Les services de l'Association régionale des missions locales (ARML) ont été sollicités pour étudier la possibilité de mettre en place un suivi spécifique pour les jeunes résidents QPV sortant de CEJ.

Plus globalement, l'objectif sera de maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV parmi les publics accompagnés par les missions locales (tout accompagnement confondu, y compris dans le cadre du futur contrat d'engagement unique (CEU). Les missions locales mettent également en place des permanences et des actions de repérage au sein des QPV du département. L'objectif 2024-2026 sera de maintenir et étendre leur présence au sein des QPV.

→ Maintenir un taux minimum de 9 % de publics QPV en CEJ et des publics accompagnés par les missions locales :

Dans le cadre de la politique de l'État en faveur du développement de l'apprentissage, la DDETS souhaite mener à bien, avec les chambres consulaires et le Centre de formation d'apprentis (CFA) académique, une action de promotion consistant à présenter et valoriser l'apprentissage auprès d'élèves de toute une classe d'âge (élèves de 3ème) d'un ou deux collèges, à titre expérimental à la rentrée 2024.

Les élèves intéressés bénéficieraient ensuite d'un début d'accompagnement à la recherche de contrats d'apprentissage.

→ Mener une action de promotion de l'apprentissage spécifiquement pour les élèves de 3ème du collège ...

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) représente un levier important pour l'insertion des publics demandeurs d'emploi en Charente-Maritime avec 50 structures conventionnées sur l'ensemble du département. Ces structures accompagnent les publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Celles situées au sein ou proches des quartiers prioritaires de la ville seront incitées à favoriser le recrutement de leurs habitants.

À cet effet, des objectifs précis leur seront fixés lors des dialogues de gestion. Les Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) seront également invitées à présenter leur offre d'insertion et à organiser des rencontres au sein des quartiers pour favoriser les recrutements. En 2022, 13 % des salariés en SIAE résidaient en QPV (données 2023 indisponibles) alors que les demandeurs d'emploi (DE) résidents QPV ne représentent que 5,1 % des DE inscrits en catégories ABC (données septembre 2023).

→ Objectif 2024-2026 : maintenir la part de résidents QPV dans les SIAE au taux minimal de 13 % :

Les demandeurs d'emploi QPV seront un public prioritaire pour les **contrats aidés**, Parcours emploi compétences (PEC) (secteur non marchand) et Contrat initiative emploi (CIE) (secteur marchand).

→ Des actions ciblées au sein des QPV seront expérimentées au sein des quartiers afin de faciliter la mise en relation employeurs / demandeurs d'emploi :

Sur la période 2024-2026, l'État poursuivra son engagement financier au titre de la formation des demandeurs d'emploi à travers une nouvelle contractualisation avec les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine (pour rappel, les engagements réciproques de l'État et de la Région Nouvelle-

Aquitaine dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) 2019-2022 ont été poursuivis et prorogés jusqu'au 31 décembre 2023 avec un montant additionnel de l'État de 125 M d'euros pour l'année 2023).

L'objectif est notamment d'ouvrir suffisamment de places de formation sur le dispositif « Amorces de Parcours » qui prépare et favorise l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en recherche d'emploi et en particulier celles qui rencontrent des difficultés importantes d'accès à la formation et à l'emploi (dont QPV). Il en sera de même pour l'Habilitation de Service Public « Socle de compétences » (offrant sans conditions d'accès et dans la proximité, un parcours complet d'acquisition des compétences de base, indispensables à l'intégration sociale et professionnelle et à la réussite d'un parcours qualifiant).

À ce stade, il n'est pas encore possible de formaliser des actions et des objectifs spécifiques sur ce volet. Néanmoins, un point d'attention sera apporté sur la mobilisation vers l'offre de formation des publics résidents des quartiers prioritaires politique de la ville.

Dans le cadre de la **loi plein emploi** et de la réorganisation de l'accompagnement de tous les demandeurs d'emploi, l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion seront inscrites auprès de l'opérateur France Travail et seront tenues de conclure un contrat d'engagement avec l'organisme référent chargé de les accompagner vers l'emploi.

À ce titre, et dans la mesure du possible, un suivi particulier sera demandé à l'opérateur France Travail afin de mesurer plus spécifiquement l'impact de l'accompagnement mis en place au profit des publics QPV en termes de retour à l'emploi et levée des freins périphériques.

Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

Tous les contrats :

- Les **emplois francs** qui devraient perdurer en 2024 seront mobilisés pour favoriser l'insertion de résidents QPV en veillant, comme en 2023, à un taux de réalisation de l'objectif de 100 %.
- Le Club départemental Les Entreprises s'engagent de Charente-Maritime portera une attention particulière au nombre d'entreprises qui rejoignent le club avec des engagements en faveur des habitants des quartiers. Le club s'attachera à les mobiliser tout particulièrement pour tout événement en faveur de l'insertion des résidents QPV qu'il soit à l'initiative du club ou de ses partenaires. Dans le cadre du rapprochement Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) et le Club les entreprises s'engagent, ce dernier organisera chaque année un événement spécifique avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion au sein des QPV afin de maintenir leur mobilisation.
- Les régies de quartier au nombre de quatre dans le département (Diagonales à La Rochelle, Régie inter-quartiers à Rochefort, Trajectoire à Royan et Erequasol à Saintes) bénéficieront d'une attention particulière en termes de nombre d'équivalents temps plein conventionnés. L'objectif, sous réserve des enveloppes budgétaires allouées par le Ministère sur les prochains exercices, sera de maintenir voire, dans la mesure du possible, de développer ce nombre d'équivalents temps plein conventionnés en 2023.
- Dans le cadre des appels à projet régionaux CEJ Jeunes en rupture, deux projets ont été retenus en Charente-Maritime : l'un porté par Le Logis depuis 2023, sur les territoires de Saintes et Royan, et l'autre porté par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) depuis 2024, sur les territoires de La Rochelle, Rochefort, Oléron et Jonzac. Chacun de ces projets, financé pour deux ans, permettra aux publics les plus en difficultés et les plus éloignés de l'emploi, notamment les résidents QPV, de bénéficier de solutions

supplémentaires en matière de levée des freins et d'un accompagnement progressif à la signature du CEJ.

- À compter de la rentrée 2024-2025, le club Les Entreprises S'engagent (LES), en lien avec les Comités locaux école entreprise (CLEE), se mettra en relation avec les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires politique de la ville pour organiser des mini-forums au sein des établissements volontaires pour organiser la présentation d'une diversité de métiers et proposer des accueils en stage au profit des scolaires.
- Il sera également proposé au club Les Entreprises S'engagent de Charente-Maritime d'inscrire chaque année dans sa feuille de route une action sur chaque QPV permettant la mise en relation demandeurs d'emploi et employeurs sur des métiers offrant un fort potentiel d'offres d'emplois. Cet événement sera organisé autour d'une activité sportive avec l'objectif d'associer à minima une quinzaine de demandeurs d'emploi dont la moitié résidents QPV. Un suivi à un mois et à trois mois sera réalisé pour mesurer l'impact de l'événement en termes de remobilisation (nombre d'immersions, de contrats conclus à la suite, ...).

Concernant spécifiquement le quartier prioritaire de Royan :

Les objectifs seront d'organiser :

- Une action par an de remobilisation des demandeurs d'emploi contribuant à lever leurs freins à l'emploi :

À ce titre, il sera organisé en 2024 un rallye QPV pour les demandeurs d'emploi résidant dans le quartier L'Estuaire. Ce rallye se formalisera par un circuit permettant de découvrir les entreprises qui recrutent (dont celles de l'insertion par l'activité économique), les solutions mobilité et garde d'enfants mobilisables. L'objectif pour cette première édition à Royan sera de réunir à minima une douzaine de participants. Un suivi post action sera assuré à un mois et à trois mois pour mesurer l'impact de cette action.

Une réflexion est en cours pour que l'action soit co-construite notamment avec des jeunes accompagnés par la mission locale résidents ou non en QPV.

- Une action annuelle concernant spécifiquement l'emploi saisonnier :

En 2024, il sera organisé une mini-olympiade des métiers saisonniers (HCR, animation, ...). Cette action au cœur ou à proximité immédiate du quartier prioritaire politique de la ville offrira la possibilité au public en recherche d'emploi et d'orientation professionnelle de découvrir un panel de métiers qui recrutent en testant leurs habilités avec des professionnels et/ou des organismes de formation. L'objectif de cette action, qui sera ouverte à tous publics, sera de réunir à minima une vingtaine de personnes résidents QPV. L'impact de cette action sera mesuré au travers d'indicateurs : taux de stage découverte métiers, contrats de travail ou entrées en formation conclus.

Sur les années suivantes seront visés particulièrement les secteurs de la viticulture et de la conchyliculture (circuits découverte métiers avec périodes d'immersions courtes collectives ou individuelles).

(CEJ QPV pour la mission locale est de 26).

THÉMATIQUE SOLIDARITÉ

À partir du 1^{er} janvier 2024, le Pacte national des solidarités constituera le cadre d'actions partagé au niveau national en matière de lutte contre la pauvreté, dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il repose sur trois axes complémentaires à l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous (France Travail et Réseau pour l'Emploi) :

1) Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :

- Éviter la reproduction de la pauvreté entre générations en agissant dès l'enfance.
- Protéger les personnes dans les moments de rupture afin d'éviter un basculement dans la précarité.

2) Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits :

- Assurer l'égale dignité de chacun par la garantie d'un même accès aux droits et aux services, dès la naissance et à chaque étape de la vie.
- Lutter contre le non-recours : « Territoires zéro non-recours » et solidarité à la source.

3) Construire une transition écologique solidaire :

Les enjeux de transitions climatique, écologique et énergétique doivent devenir des leviers de lutte contre la pauvreté, réduction des dépenses contraintes (alimentation, logement, mobilité).

Dans le cadre de nouvelles gouvernance et dynamique partenariale visant à mieux s'adapter aux besoins locaux, l'État, aux côtés du Département et des autres partenaires d'un **futur pacte local des solidarités,** soutiendra des projets et dispositifs structurants pour répondre aux besoins non pourvus sur les trois axes, notamment dans les quartiers QPV identifiés comme les plus pauvres.

Par ailleurs, l'État apportera son soutien à la CPAM de Charente-Maritime qui proposera, pour chacun des contrats de ville, dès 2024, des actions territoriales dans le cadre de l'accès aux droits et aux soins pour les personnes sans médecin traitant, les personnes n'ayant pas reçu de soins durant les deux dernières années, les personnes sans compte Améli, sans complémentaire santé, ...

Aux côtés des partenaires institutionnels et notamment du Conseil départemental et de l'Union départementale des CCAS, l'État, afin de promouvoir l'accès à l'alimentation durable pour tous, accompagnera financièrement le déploiement des épiceries solidaires ou mixtes (comportant un volet insertion de ces bénéficiaires) dans les QPV.

De plus, l'État soutiendra la CAF dans le développement des services en direction des publics vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental des services aux familles afin de lever les freins à l'accès à l'emploi et pour accompagner les familles dans l'exercice de leur parentalité, que ce soit dans le cadre du déploiement des crèches dans les QPV, notamment sous le label A vocation d'insertion professionnelle (AVIP), que ce soit dans l'accès aux modes d'accueil à horaires atypiques ou dans le cadre de répit parental.

Laïcité et Valeurs de la République :

Dans un contexte social et politique marqué par les tensions et les crispations autour du fait religieux, la laïcité est souvent mal comprise. La formation Valeurs de la République et laïcité (VRL) a été conçue pour permettre aux stagiaires de contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien.

Initié fin 2015, le plan national de formation VRL a été réaffirmé dans le cadre du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 avec l'objectif de former désormais 40 000 acteurs de terrain par an. Il est piloté par la DDETS et mis en œuvre par de nombreux partenaires y compris l'Agence Locale Prévention Médiation Sociale (ALPMS). La formation VRL s'adresse aux agents publics ainsi qu'aux salariés et bénévoles associatifs en contact avec les publics :

- Les agents publics, salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation directe avec des enfants et des jeunes et/ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : animateurs, éducateurs sportif, Atsem, coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux, médiateurs et adultes relais, délégués du Préfet, conseillers citoyens, volontaires en Service civique, ...
- Les professionnels qui interviennent dans l'espace public mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement : gardiens d'équipements collectifs ou d'immeubles, policiers municipaux, personnels de mairies de quartier et de centres sociaux, médiateurs, équipes projet politique de la ville, agents de développement, ...
- Les professionnels qui ont une relation de service à la population et les élus.

THÉMATIQUE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Occupation de la voie publique :

- Intensification des patrouilles pédestres et anti-délinquance sur les quartiers.
- Opérations harcèlement des points de deal et enquêtes de longue durée dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants et économie souterraine.
- Lutte contre les occupations illicites des halls d'immeubles.
- Opérations de lutte contre les rodéos.
- Renforcement des patrouilles dans les transports en commun.

Action partenariale:

- Partenariats avec les polices municipales dans le cadre d'opérations de contrôle conjointes ainsi que des réunions aux fins d'échanges de renseignements et définition des actions à mener.
- Mise en place de réunions des Groupes opérationnels de partenariat (GPO) avec les différents acteurs locaux pour pouvoir trouver une solution aux problématiques rencontrées dans ces quartiers.
- Renforcement du lien avec les partenaires institutionnels et associatifs (bailleurs sociaux, équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale, mission locale).
- Participation aux réunions de quartiers.

Actions de prévention de la délinquance :

Intervention en milieu scolaire des Policiers formateurs anti-drogue (PFAD) et des PIMS sur différentes thématiques (prévention : addictologie, violences, harcèlement scolaire, sécurité routière, ...).

Action des référents sûretés et des correspondants sûreté auprès des partenaires et acteurs économiques :

Installation de dispositifs de vidéo-protection suite aux diagnostics de sûreté réalisés par les référents sûreté (QPV Mireuil et QPV Villeneuve Les Salines) et conseil auprès des commerçants pour la mise en sécurité de leur établissement.

Engagements, moyens et actions ciblés dans les quartiers 2024-2026 :

- Maintien du niveau d'engagement d'occupation de la voie publique sur les secteurs QPV et dans les transports en commun.
- Poursuite du développement du partenariat avec les acteurs locaux et les partenaires sociaux.
- Poursuite du travail d'accompagnement des référents sûreté auprès des mairies pour le développement du dispositif de vidéo-protection et sécurisation de leurs locaux.
- Poursuite de la lutte contre la délinquance, le trafic de stupéfiants, l'économie souterraine, les rodéos et toutes formes d'incivilités impactant la vie des habitants de ces quartiers.

Concernant spécifiquement le contrat de Royan :

Les moyens mis en œuvre dans le quartier de L'Estuaire de Royan :

 Présence policière dans le quartier : des patrouilles, opérations de contrôle et inspections des parties communes sont régulièrement menées dans le quartier avec l'appui ponctuel de la brigade cynophile de la Direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) 17 et de la police municipale. Des réquisitions sont sollicitées auprès du Parquet de Saintes aux fins de contrôle d'identité.

- Prévention situationnelle afin de prévenir les actes de délinquance, ou suite à des évènements constatés, des conseils et préconisations peuvent être délivrés par les correspondants et référents sûreté de la DIPN 17 et de la Circonscription de police nationale (CPN) de Royan. Des conseils peuvent également être donnés en matière d'aménagement urbain (végétation, éclairage, vidéo-protection, ...).
- Partenariat: Un lien permanent est entretenu avec les structures présentes dans le quartier (Habitat 17, Éducation nationale, Cara'Bus, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale, centre socioculturel, infirmier de l'équipe mobile précarité et psychiatrique). Le traitement judiciaire des atteintes au personnel de ces structures est prioritaire et un accueil privilégié, avec prise de rendez-vous, leur est réservé. Les problématiques détectées sur le quartier font systématiquement l'objet d'une réunion du GPO.

Les engagements de L'ÉDUCATION NATIONALE

Les moyens engagés :

- Soutenir les écoles accueillant une majorité d'élèves issus du quartier prioritaire en mettant à leur disposition des moyens pédagogiques correspondant.
 - L'attention prioritaire au nombre d'élèves par classe des écoles en quartier politique de la ville : E/C = 20 qui permet de maintenir les moyens actuels sur le groupe scolaire L'Yeuse.

L'accompagnement pédagogique :

- Soutenir et mobiliser les équipes pédagogiques des écoles et établissements accueillant la majorité des élèves issus du quartier prioritaire afin de réduire les écarts de réussite scolaire en développant un plan spécifique de formation mobilisé dans le cadre du plan français et du plan mathématique.
- Soutenir les projets pédagogiques liés au bien-être des élèves pour bien apprendre et engager un vaste plan de formation inter-catégoriel des enseignants, personnels périscolaires, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) du quartier pour accompagner les situations complexes et conflictuelles (gestion des élèves hautement perturbateurs, le programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARE, visite de classes pour développer de nouvelles stratégies et pratiques professionnelles, ...).
- Mobiliser les équipes pédagogiques pour mettre en œuvre les parcours d'éducation artistique et culturelle, citoyen, de santé et Avenir pour les élèves du quartier prioritaire.

- Mobiliser ces différentes catégories de personnels (en particulier directrices d'école et conseillers pédagogiques) pour la mise en œuvre locale du Programme de Réussite Éducative (participation aux instances et à l'équipe pluridisciplinaire de soutien) et des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (liaison écoles-association chargée des CLAS).
- Pérenniser les dispositifs spécifiques maternelle et élémentaire.

Les engagements de FRANCE TRAVAIL

Pôle emploi devient France Travail. Il conserve ses missions actuelles d'accueil, d'information, d'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'aide et de conseil des entreprises, ainsi que le versement des allocations et autres aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'État.

Certaines missions de l'opérateur sont élargies avec notamment l'inscription de tous à France Travail à compter du 1^{er} janvier 2025. L'opérateur se voit confier deux nouvelles missions pour préparer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap :

- France Travail, en lien avec Cap emploi, pourra proposer, à une personne faisant l'objet d'une décision de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivré par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et souhaitant être accompagnée, un échange pour déterminer l'accompagnement et l'environnement professionnel adaptés;
- France Travail, en lien avec les Cap emploi (et les acteurs du médicosocial), apportera un appui à la définition du projet professionnel en amont d'une éventuelle orientation en Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT).

France Travail se voit également confier des nouvelles missions pour le compte de tous, c'est à dire pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi.

Ainsi, France Travail élaborera, avec ses partenaires, et proposera au Comité national pour validation, les critères d'orientation, les principes du socle commun de services, ainsi que des méthodologies et référentiels qui seront utilisés par les acteurs du réseau pour l'emploi.

L'opérateur sera également chargé de concevoir et de mettre à disposition des membres du réseau, des outils et services communs numériques, notamment pour partager les informations sur le suivi des personnes ou encore des actions de développement de compétences via l'Académie France Travail.

Enfin, France Travail aura un rôle d'appui auprès des instances de gouvernance que ce soit au niveau national, régional, départemental ou local. Cela passera notamment par l'élaboration de feuilles de route, de plans d'actions locaux ou encore par la production des indicateurs de suivi, de pilotage et d'évaluation des actions qui sont mises en œuvre collectivement dans le cadre du réseau.

France Travail restera en veille pour permettre aussi aux publics des QPV de reprendre une activité. Il s'appuiera sur le travail de réseau des acteurs locaux.

Les engagements de L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'Agence régionale de santé (ARS) décline de façon territorialisée des actions en faveur de la santé et de l'accès aux soins au travers des contrats locaux de santé (CLS) dont les objectifs sont co-élaborés avec la Communauté d'agglomération, à partir d'un diagnostic territorial élaboré par l'Observatoire régional de la santé (ORS). Ce contrat a pour vocation de définir des axes stratégiques d'une politique de santé transversale sur le territoire de la collectivité. Il englobe évidemment les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ARS cofinance le poste le coordonnateur du CLS.

Sur la base d'un projet des acteurs locaux, un Conseil local de santé mentale (CLSM) peut également être labellisé sur le territoire. Il permet un travail en réseau des acteurs, axé sur la prévention, la déstigmatisation de la maladie mentale et l'accompagnement des situations complexes. L'ARS cofinance le poste de coordonnateur du CLSM.

Le CLS de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique été signé en 2022 pour une durée de 5 ans. Il se décline autour des cinq axes suivants :

- Faciliter l'accès et la coordination des soins
- Améliorer les parcours de santé des personnes vulnérables
- Encourager l'adoption de modes de vie favorables à la santé
- Améliorer la prise en compte de la santé mentale
- Développer une culture de la santé environnementale

Les actions de prévention et de promotion de la santé financées par l'ARS le sont dans le cadre d'un appel à projet régional annuel. La stratégie régionale de refondation de la santé publique amène à mettre l'accent sur des actions de prévention probantes, à impact. Une attention particulière est portée aux projets déployés dans les quartiers prioritaires.

Les engagements de LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le partenariat entre la CAF et les collectivités est désormais formalisé dans le cadre des Conventions territoriales globales (CTG). En 2023, ladite convention a été élaborée à l'issue d'une démarche participative ayant mobilisé l'ensemble des acteurs de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont la ville de Royan. Cette démarche a permis de faire émerger différents enjeux tels :

- L'adaptabilité de l'offre de service des 0-25 ans,
- La professionnalisation et la valorisation des professionnels, notamment dans l'accueil et l'accompagnement des familles,
- L'accompagnement des familles et des jeunes aux services dédiés et au soutien à la fonction parentale (0-25 ans),
- La mise en réseau des acteurs.

Elle demeure complémentaire aux axes du contrat ville 2024-2030 et intègre l'ensemble des projets et / ou actions relevant des champs d'intervention de la CAF (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement).

La CAF de Charente-Maritime renouvelle son engagement existant sur le quartier prioritaire de la ville de Royan « L'Estuaire ». Celui-ci comprend deux volets :

- Un soutien technique (ingénierie de projets et accompagnement social),
- Un soutien financier (subventions de fonctionnement aux équipements, subventions versées dans le cadre de deux appels à projets annuels).

Sur le plan technique :

- Intervention d'un chargé de conseil et de développement référent sur la ville de Royan.
- Intervention d'un travailleur social sur la ville de Royan (permanence au CCAS et possibilité de prise de rendez-vous à domicile).

Sur le plan financier :

La CAF soutient financièrement les gestionnaires d'équipements présents sur le QPV. Il s'agit du centre socioculturel de Royan. Les équipements soutenus sur le guartier prioritaire sont les suivants :

- Dans le domaine de la petite enfance : (Référence 2022 : 142 723,96 €) : un multi- accueil de 15 places.
- Dans le domaine de la parentalité : (Référence 2022 : 41 007,50 €) : le poste de référent famille, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et les sorties familiales organisées par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de l'enfance : (Référence 2022 : 57 345,10 €) : les ALSH périscolaires, extrascolaires, les séjours enfants organisés par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de la jeunesse : (Référence 2022 (année partielle) : 7 499,50 €) : le soutien à l'accompagnement de projets de jeunes (Prestation de service Jeunes) menés par le centre socioculturel.
- Dans le domaine de l'animation de la vie sociale :
 (Référence 2022 : 99 264 €) : le centre socioculturel de Royan.

La CAF vient également soutenir financièrement l'association Équilibre qui touche les publics de l'ensemble du territoire de Royan dont le QPV :

 Dans le domaine de la parentalité : (Référence 2022 : 183 486,11 €) : les dispositifs de médiation familiale et d'espace rencontre, Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Les engagements de LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville. Elle peut inclure, pour les CPAM, de mener des actions de terrain en conformité avec les attendus nationaux sur la santé, la prévention et l'accès aux droits et aux soins.

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des trois principes fondateurs de l'assurance maladie depuis 1945. L'assurance maladie lutte contre le renoncement aux soins, quelles qu'en soient les formes et les raisons. Elle intervient en amont de la maladie et de ses complications, en accompagnant chaque assuré avec des services de prévention et des parcours propres à sa pathologie, à son âge ou à sa situation de vie.

« L'Aller vers » maintenant déployé permet en outre une proximité de terrain très appréciée des assurés et des partenaires qui les accompagnent, et notamment pour les assurés qui ne viennent pas en accueil ou qui n'ont pas de compte Ameli.

La CPAM de la Charente-Maritime assure, pour *le régime général*, un peu plus de 630 000 bénéficiaires et propose une attention particulière pour les 8 familles d'assurés qui résident en Charente-Maritime. En complément, elle mènera prochainement des **actions territoriales** au sein même des quartiers prioritaires de la ville, dans le cadre des contrats de ville.



Population protégée par la CPAM de la Charente Maritime

Critères : Bénéficiaires de 18 ans et plus gérés par la CPAM de la Charente-Maritime Source : SIAM ERASME le 30/04/2024

QVP	Quartier	Bénéficiares	% de femmes	TOTAL STREET	% bénéf. de 25 à 59 ans	% bénéf. de 60 ans et plus	% TI	% retraité	% demandeur d'emploi	% Tutelle
	MIREUIL	3 340	54%	14%	60%	26%	9%	13%	9%	n.d.
LA ROCHELLE	PORT NEUF	1 654	53%	10%	55%	35%	8%	19%	8%	n.d.
	VILLENEUVE LES SALINES	4 421	54%	11%	54%	36%	9%	20%	7%	n.d.
	CENTRE - AVANT GARDE	786	56%	12%	52%	35%	7%	17%	8%	n.d.
ROCHEFORT	LA GELINERIE	952	60%	12%	52%	36%	5%	20%	8%	n.d.
M 2017 (11 12 27 12 27 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	PETIT MARSEILLE	780	54%	14%	65%	21%	7%	11%	9%	n.d.
ROYAN	L'ESTUAIRE	1 837	55%	11%	42%	47%	11%	27%	7%	n.d.
SAINTES	BELLEVUE-BOIFFIERS	1 509	59%	13%	53%	33%	4%	17%	9%	n.d.
Departement		503 507	53%	9%	50%	41%	12%	23%	6%	1%

Propositions d'indicateurs associés

Cible Action Caisse Proposée 1	Précisions action	Indicateurs associés	Statut
« Le Conseil citoyen se doit d'être à la fois le porte-voix des problématiques du quartier auprès des institutions mais aussi impulser des actions qui favorisent le lien social. »	Rencontre du Conseil citoyen et identification des besoins de la population du quartier en matière d'accès aux droits et aux soins via leurs filtres.	 Nombre de rencontres Nombre d'actions à planifier à l'issue de ces rencontres. 	Action portée par la cheffe de projets.

Cible Action Caisse Proposée 2	Précisions action	Indicateurs associés	Statut
Soutien des habitants et des structures (centre socioculturel par exemple) – Prévention et accès à l'examen de prévention en santé	- Prise en charge des transports pour se rendre collectivement et aide à l'organisation pour le déroulé de l'examen de prévention en santé sur Saintes Aide à la communication, fourniture de supports (dépliants adaptés)	- Nombre de prises en charge d'aides financières et d'interventions réalisées annuellement par la MisAS et la cheffe de projets pour l'aide à l'organisation et la communication. - Actions de communication déployées.	Action à organiser localement avec pour déploiement la MisAS (prise en charge) et la cheffe de projets pour l'aspect organisationnel avec les structures repérées et la communication.

Cible Action Caisse Proposée 3	Précisions action	Indicateurs associés	Statut
Aller vers les personnes éloignées de l'emploi en partenariat avec France Travail (ex Pôle Emploi).	 Organiser des évènements accès aux droits et aux soins en lien avec France Travail, Proposer des ateliers compte Ameli, webinaires, droits des demandeurs d'emploi, Proposer des interventions en Aller vers au sein des structures du quartier, Adapter les actions aux besoins des habitants. 	 Nombre d'évènements avec présence CPAM, ateliers France Travail, Nombre d'ateliers réalisés, Nombre de personnes rencontrées dans le cadre de l'Aller vers, Nombre d'actions sur- mesure réalisées au regard des besoins des habitants. 	CPAM: prévention, ADAS et partenariats.

Cible Action Caisse Proposée 4	Précisions action	Indicateurs associés	Statut
Identifier et contacter des relais accès aux droits et aux soins, les informer de l'offre de services en ligne associés au site, et les services proposés aux assurés.	Les relais peuvent être déjà existants, à l'instar de l'unité locale des Restos du Cœur présents sur le QVP. Les webinaires CPAM font partie des « produits » à proposer aux relais.	 Nombre de relais repérés. Nombre de relais actifs. 	Cheffe de projets pour déploiement partenarial.

Cible Action Caisse Proposée 5	Précisions action	Indicateur associé	Statut
Transmission de la liste des nouveaux arrivants pour contact attentionné.	Evaluer l'offre de service à titre expérimental pour les nouveaux arrivants. Accès médecin traitant, mutuelle, compte Ameli et prévention.	Nombre de nouveaux arrivants accompagnés par la CPAM.	Suivi cheffe de projets

Cible Action Caisse Proposée 6	Précisions action	Indicateur associé	Statut
A partir des habitants du QVP : évaluation statistique de l'accès au médecin traitant, à la mutuelle, au compte Ameli et aux soins depuis plus de 2 ans.	 Analyse statistique de l'accès aux droits et mesure d'impact annuelle. Ajout d'actions éventuelles à prévoir suivant les résultats. 	Réalisation de la mesure statistique, de la mesure d'impact et transmission des résultats.	Suivi cheffe de projets et département statistiques.

Cible Action Caisse Proposée 7	Précisions action	Indicateur associé	Statut
A partir des habitants du QVP : parcours insertion soins en lien avec les travailleurs indépendants.	 Evaluation des assurés travailleurs indépendants et accès aux droits et aux soins. Projet newsletter prescripteurs travailleurs indépendants: incubateur CARA en destinataire 	Fourniture des données à périodicité	Suivi cheffe de projets et département statistiques.

Les engagements du CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté, le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à quatre grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

Les engagements du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME

Le Département contribue à la mise en œuvre des politiques publiques de solidarité. Il intervient dans de nombreux domaines, à divers niveaux :

L'information, l'accès aux droits, l'orientation vers les services concernés:

Le Département assure une mission générale d'information sur les différentes aides et sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux qu'il porte. Il assure également une mission d'aide à l'accès aux droits concernant l'ensemble de ces dispositifs, voire une orientation vers les services concernés.

L'enfance – famille :

La loi du 6 janvier 1986, qui a confié au Département la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, en fait l'intervenant prépondérant sur le domaine de la prévention et la protection de l'enfance. Il contribue à la politique de protection de l'enfance et de la famille par :

- Le suivi social des ménages avec enfants mineurs et jeunes majeurs,
- Le suivi social des futurs parents ou des parents, en lien avec les professionnels de la Protection Maternelle Infantile (PMI) lorsque les enfants ont moins de 6 ans,
- La mise en place d'aide matérielle ou humaine au domicile parental,
- La réalisation des évaluations nécessaires à la procédure d'agrément des assistants familiaux,
- L'évaluation des informations préoccupantes.

· L'insertion :

La politique départementale d'insertion s'inscrit dans le cadre de la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion. Le Département met en œuvre :

- L'instruction des demandes de RSA,
- L'orientation des bénéficiaires vers un accompagnement adapté,
- L'accompagnement par les assistants sociaux des bénéficiaires du RSA dans la mise en place de leur parcours d'insertion sociale et par les référents en insertion socioprofessionnelle dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle.

· L'accès et le maintien dans le logement :

La loi de décentralisation d'août 2004 confie aux Départements le financement et la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL). Le Département a également l'obligation d'élaborer un plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, arrêté et animé conjointement avec l'État. Par ailleurs, le Département intervient à différents niveaux en matière de logement :

- L'information et l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés liées à leur logement,
- L'accueil, l'information et l'accompagnement des ménages pour leurs demandes d'aides financières et d'accompagnement social liés au logement au titre du fonds de solidarité pour le logement de la Charente-Maritime,
- La prévention des expulsions locatives, en réalisant notamment les évaluations sociales sollicitées par les services préfectoraux concernés,
- La lutte contre la précarité énergétique et l'habitat insalubre par le repérage, l'information et l'accompagnement des ménages en lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne.

L'accompagnement budgétaire :

Le Département propose un suivi budgétaire lorsque les difficultés budgétaires deviennent importantes et qu'elles mettent en péril l'équilibre des ménages. Lorsque la situation le nécessite, différentes aides peuvent être mises en place :

- L'accompagnement en économie sociale et familiale est une des aides proposées aux familles rencontrant des difficultés budgétaires au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour répondre aux besoins des enfants,
- Les professionnels évaluent les demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) et les demandes de mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

L'autonomie :

Dans le cadre de larges compétences conférées par le Code de l'action sociale et des familles, le Département assure différentes missions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées :

- Mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'action sociales : accompagnement dans les démarches administratives, accès aux droits et aux prestations,
- Évaluations, révisions et renouvellements dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Évaluations liées à une information préoccupante,
- Enquête d'agrément des accueillants familiaux pour personnes âgées et suivi social et médico-social des personnes âgées accueillies chez les accueillants familiaux.

Les engagements d'HABITAT 17

Avenant de prorogation numéro 4
à la convention triennale (2016-2018) d'utilisation
de l'abattement de TFPB pour Habitat 17
Quartiers prioritaires de la ville : Marne-Yeuse,
Tout-Vent, Job, à Royan

Conclue entre:

- L'Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime, représenté par son directeur général, Mikaël JUNGERS
 Ci-après dénommé Habitat 17
 d'une part,
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, représenté par son Président, Vincent BARRAUD
 Ci-après dénommée la CARA
 d'autre part,
- La Ville de Royan, représentée par son maire, Patrick MARENGO d'autre part,
- L'Etat, représenté par Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime, d'autre part.

Préambule

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est accordé à hauteur de 30% aux organismes de logement social, en contrepartie des actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville des quartiers prioritaires.

Ces actions visent à renforcer la qualité urbaine des quartiers et améliorer le cadre de vie de leurs habitants.

La convention d'abattement pour la TFPB dans le quartier prioritaire de la ville « Marne-Yeuse-La Robinière » a été signée le 20 mai 2016 et jointe en annexe du contrat de ville 2015-2020. Elle concerne les quartiers du même nom ainsi que celui de Tout-Vent, soit au total 279 logements.

La période initiale de 3 ans (2016-2018) pour la mise en œuvre de cet abattement, a été prorogé à plusieurs reprises :

- De deux ans (2019-2020) par avenant n°1 à la convention.
- De deux ans (2021-2022) par avenant n°2 à la convention,
- Une année (2023) par avenant n°3 à la convention.
- Une année supplémentaire (2024), qui nécessite un avenant n°4 à la convention d'utilisation d'abattement de TFPB.

Cette convention d'abattement comporte trois annexes, répertoriant les actions spécifiques pour l'amélioration du cadre de vie, respectivement pour chacun des quartiers de la Robinière, Marne et Yeuse et Tout Vent.

L'annexe jointe au présent avenant fait l'objet d'une actualisation du patrimoine concerné à savoir :

- Tout-Vent : 103 logements 48 éligibles
- Marne et Yeuse : 136 logements
- Job : 40 logements

Elle précise également les actions prévisionnelles prioritaires pour 2024 ainsi que les dépenses prévisionnelles liées à ces actions.

Vu l'article 47 de la loi de finances n°2016-1918 du 29 décembre 2016 modifiant l'article 1388 bis du code général des Impôts sur l'abattement de la TFPB en rendant obligatoire « une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'EPCI et le représentant de l'Etat dans le Département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité de service rendue aux locataires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1er: La convention d'abattement de TFPB pour les quartiers prioritaires de la ville est prorogée d'une durée supplémentaire d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 2 : Est annexé au présent avenant le programme des quartiers susvisés.

Article 3: Toutes les autres clauses, non contraires à ce qui précède, demeurent inchangées.

Fait à Royan, le

Pour la ville de

Le Maire

2 7 DEC. 2023

Pour l'Etat 2 0 Fav. 2024

Le Préfet de la Charente-Maritime

Brice BLONDEL

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général

Emmanuel CAYRON

Pour la Communauté d'Agglomération

Royan-Atlantique

Vincent BARRAUD

Le Président.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE 107 avenue de Rochafort

17201 ROYAN Cedex

1

Patrick MAREN

Pour Habitat 17

Le directeur général

Mikaël JUNGERS



Programme d'Actions Prévisionnelles Abattement de TFPB 2024 Royan Quartiers de Tout Vent – Marne et Yeuse – Job

Les actions listées ci-dessous sont axées sur le service aux locataires, le lien social et le bienvivre ensemble, le partenariat et l'entretien du patrimoine.

Pour mener à bien ces actions, Habitat 17 renforcera son équipe de proximité, à compter du second semestre 2024, par un poste de Chargé de Clientèle spécifiquement dédié aux Quartiers Prioritaires de la Ville et ayant pour mission de piloter la bonne réalisation des actions ainsi définies.

Budget global prévisionnel : 76.500 €

Patrimoine:

Tout Vent : 103 logements – 48 éligibles Marne et Yeuse : 136 logements

Job: 40 logements

Axes Actions Dépenses **Financement** Taux de prévisionnelles ballleur valorisation (€) TFPB * (6 mois -1 ETP) Renforcement Création d'un poste de chargé de 100% 100% de la présence clientèle spécifiquement dédié 18.000 € du personnel aux 3 quartiers à compter de de proximité juillet 2024 : relations locataires, relations partenaires, suivi du (par rapport à la présence contrat de Ville, missions dans le techniques, ... patrimoine (Fiche de poste en cours hors QPV) d'élaboration) Logements de fonction affectés 2 logements de 100% 100% aux gardiens du secteur fonction de gardiens (Tout-Vent, Job) 9.000 € Formation / Formations spécifiques (relations 2.000 € 100% 50% locataires, gestions des conflits, soutien des personnels de détection et accompagnement proximité du public en difficulté)



HABITAT 17 - SIÈGE SOCIAL 9-11, Avenue de Multiouse / 17041 La Rochelle cedex 1

Tél.: 05.46.27.64.80 / oph@habitat17.fr / www.habitat17.fr R.C.S LA ROCHELLE 271 700 031



Sur-Entretien	Renforcement du nettoyage (parties communes et abords, traitement des incivilités et du vandalisme, sécurisation des locaux communs, etc.)	30.000 €	100%	100%
Axes	Actions	Dépenses prévisionnelles (€)	Financement bailfeur	Taux de valorisation TFPB
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Veille et prise en charge immédiate	8.000 €	100%	100%
Concertation / sensibilisation des locataires	Diagnostics en marchant (2/site/an), Réunions en pieds d'immeubles (2/site/an)	1,500 €	100%	100 %
Animation, lien social, vivre ensemble	Subvention aux associations partenaires (3.000 euros), actions d'animations et de lien social (6.000 euros)	9.000 €	100%	100%



HABITAT 17 - SIÈGE SOCIAL 9-11, Avenue de Mulhouse / 17041 La Rochelle cedex 1 Tel.: 05.46.27.64.80 / oph@habitat17.fr / www.habitat17.fr R.C.S. LA ROCHELLE 271 700 031

Projet fiche de poste :

Chargé(e) de médiation et de tranquillité résidentielle Antenne de Royan Habitat 17

Descriptif du poste :

Sous la responsabilité de la responsable d'antenne, vous maintenez la tranquillité résidentielle sur le patrimoine par des concertations et actions de médiation sur le quartier prioritaire de l'Estuaire.

Créateur de lien entre les locataires d'un logement social ou entre les locataires et l'organisme HLM.

La démarche s'inscrit dans le cadre du contrat de ville de Royan à la demande du bailleur.

Missions:

- Intervient en tant que médiateur, médiatrice neutre dans les conflits existants et propose une solution amiable satisfaisante.
- Détecte les possibles conflits entre locataires ou avec des locataires et veille à la fluidité de la communication pour désamorcer rapidement les conflits.
- Garantit une présence régulière auprès des locataires par le biais de visites sur site.
- Assure la veille sociale avec les partenaires sociaux (Délégation Territoriale, CCAS, CISPD, Police nationale et Police municipale) et permet les mises en relation.
- Connait les problématiques sociales et le contexte du quartier prioritaire.
- Suit l'évolution et la résolution des conflits où il/elle est intervenu(e).

- Effectue des concertations / réunions en pied d'immeuble en lien avec le Conseil citoyen et le centre socioculturel ainsi que d'autres partenaires.
- Crée du lien entre les résidents et résidentes en s'impliquant dans diverses missions et projets d'animation.
- Fait des rappels à l'ordre et au respect du règlement intérieur lorsque cela s'avère nécessaire.

Les engagements de SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE SAINTONGE (SEMIS)

La SEMIS contribuera à la mise en œuvre du contrat de ville défini sur le quartier prioritaire L'Estuaire à Royan par la mobilisation de ses différentes catégories de personnel et de ses moyens matériels et financiers.

Cette mobilisation sera axée notamment sur :

- L'intégration du quartier et de ses habitants :
 - La SEMIS s'associe aux actions communes autour de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et de la tranquillité publique.
 - Elle favorise l'intervention régulière d'acteurs économiques réalisant des travaux et de la maintenance de bâtiments.
- La SEMIS entend favoriser le recours aux acteurs mobilisés autour de la solidarité :
 - Elle favorisera et poursuivra les orientations des locataires vers les dispositifs d'accompagnement du département (FSL, ...) et des associations dédiées au logement.
- La participation citoyenne et l'accueil :
 - L'organisation par les gérants de secteur, joignables à l'annexe de Bellevue, vise à maintenir un lien personnalisé avec les locataires.
 - La SEMIS participe aux actions de diffusion d'informations aux habitants sur les dispositifs et les actions déployées (par exemple les activités du conseil citoyen) dans le quartier.

- L'accueil des nouveaux habitants et initiatives en faveur de la rencontre entre habitants et l'intégration des nouveaux au quartier :
 - Les services de la SEMIS, à l'occasion de l'entrée dans les logements (état des lieux et remise des clés), organisent la rencontre avec le gérant de secteur, fournissent les explications sur le fonctionnement du logement et de l'immeuble.
 - Il est remis un « livret du locataire », source d'informations concernant la SEMIS et le fonctionnement de la relation bailleur-locataire.
 - La SEMIS participe et s'associera aux ateliers partenariaux qui réfléchissent :
 - o À l'organisation d'évènements,
 - o A la création de supports,

à destination des locataires de son patrimoine.

Les engagements de LA BANQUE DES TERRITOIRES (CAISSE DES DÉPÔTS) :

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers: atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonations de la mobilité, ...) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, ...);
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants;
- **De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance.

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De **crédits d'ingénierie** pour cofinancer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé;

- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services, ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée BPI France, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : BPI France propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES: BPI France met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, ...). BPI France appuie son action sur des réseaux, notamment les réseaux membres du collectif Cap Créa⁶

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les guartiers :

- Concours Talents des Cités: un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprises. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.

Les engagements de BPI FRANCE

⁶ Le collectif Cap Créa réunis les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire

avec 3 000 implantations, 5 000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8 % de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- Les CitésLab: des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Le renforcement des actions des réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- Un nouveau prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- Un nouveau prêt bonifié Flash: un prêt 100 % digital à destination des très petites entreprises (TPE) de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

- Une équipe Fast Track to Cash qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Les engagements d'ENEDIS

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

En France, Enedis est la première grande entreprise du secteur de l'énergie à être devenue « entreprise à mission ». Une transformation dans le prolongement de nos missions de service public, pour une société plus juste et plus durable.

Notre raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »

Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de performance industrielle et économique sans exemplarité sociale et environnementale. C'est pourquoi, nous mettons nos engagements de notre Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au cœur de notre projet d'entreprise et au service du contrat de ville Horizon 2030. Notre vision c'est un service public à impact positif pour la planète :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050,
- Développer la sobriété énergétique et le numérique,
- Adapter nos ouvrages et activités au changement climatique,
- Agir pour la biodiversité,
- Réduire nos déchets et développer l'économie circulaire.

Dans le cadre de sa responsabilité sociale et sociétale d'entreprise, Enedis en Charente-Maritime a pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion et les fractures sociales accentuées par la crise sanitaire.

Trois axes sont retenus pour lutter contre ces inégalités qui se sont accrues :

- La priorité donnée à l'insertion des jeunes ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le soutien à l'économie circulaire.

Sur le volet insertion des jeunes et des personnes les plus vulnérables, Enedis soutiendra le secteur de l'insertion par l'activité économique et l'écosystème de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Notre objectif est non seulement de soutenir les associations externes mais également de favoriser le recrutement de ces publics en faisant évoluer le sourcing des profils de l'entreprise.

L'inclusion numérique est ici comprise comme l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle majeur, notamment pour l'accès à l'emploi, aux droits et aux services publics ou essentiels.

Ces actions concernent en priorité les personnes éloignées du numérique ayant besoin d'un premier accompagnement pour communiquer avec les proches, consulter un médecin à distance, s'informer sur les démarches administratives ou rechercher un emploi.

Le soutien aux actions de lutte contre la précarité énergétique pourra prendre différentes formes : implication dans des programmes de sensibilisation aux éco gestes, soutien à la médiation sociale et numérique en lien avec les activités d'Enedis, implication dans des projets innovants en lien avec les datas.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire.

En tant que service public de la transition écologique, nous vous accompagnons sur le chemin de la sobriété énergétique. Cela fait partie de nos engagements d'entreprise à mission en faveur d'une société plus durable.

Notre ambition ? Aider à diagnostiquer, optimiser et mesurer les consommations d'électricité. Nous soutenons ainsi l'appel à la sobriété énergétique lancé par le gouvernement en 2022 : « Je baisse, j'éteins, je décale ».

Pour ce faire, nous nous appuyons beaucoup sur les fonctionnalités et données de Linky, le compteur communicant qui permet de suivre la consommation d'électricité. Grâce à cet outil, il est possible de mieux la comprendre et la maîtriser. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'économie d'énergie peut aller jusqu'à 10 %.

Enedis facilite l'analyse des données énergétiques. De nombreux jeux de données sont en libre-service dans l'open data d'Enedis https://data.enedis.fr/

Les engagements du CLUB ENTREPRISES ROYAN ATLANTIQUE

L'association du Club Entreprises Royan Atlantique (CERA) est un réseau ayant pour vocation de susciter et promouvoir les liens entre ses adhérents, entrepreneurs du territoire.

C'est un réseau professionnel, dont les objectifs sont de créer des liens entre adhérents et de partager leurs compétences, mais aussi de les soutenir et de créer des synergies leurs permettant de mutualiser leurs forces, qui œuvre au développement économique sur le territoire de la CARA. Composée de plus 100 entrepreneurs, l'association peut apporter une plus-value certaine au projet du contrat de ville.

Le CERA s'appuie sur des valeurs de respect, de professionnalisme, de confidentialité et de convivialité.

La CONFIANCE et l'ÉCHANGE sont les clés pour enclencher un climat propice à l'entraide et à la recommandation. Au fil de sorties régulières, chacun apprend à mieux connaître l'autre, à comprendre son activité pour être ensuite capable de le recommander autour de lui. Cet échange, basé sur la recommandation active et le bouche à oreilles, doit générer des synergies commerciales. « Le club ne pourra donner que ce que chacun y apporte ».

Une section « ACDC - AU CERCLE DES CREATEURS » a été créée au sein du CERA afin d'y accueillir les créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Ses objectifs:

- Rompre l'isolement des chefs d'entreprises,
- Offrir aux entrepreneurs la possibilité d'échanger sur leurs expériences,
- Leur donner les moyens de s'informer ou d'être sensibilisés à des thèmes précis,

- Mutualiser les forces vives et les talents de chacun au profit de ceux ayant des besoins,
- Réunir ses membres par l'organisation d'actions communes et la médiatisation du club,
- Faciliter l'intégration du créateur ou du repreneur dans son environnement économique.

Les membres sont favorables, dans le cadre de leurs champs d'interventions professionnelles, à mettre en œuvre des projets avec les partenaires locaux sur le quartier prioritaire de L'Estuaire et à favoriser l'information auprès des créateurs d'entreprises.







5/ Annexes

5.1. Synthèse de l'évaluation du précédent contrat

Inscrire le QPV dans la dynamique de régénération qui s'amorce à l'échelle de Royan

On pourrait qualifier de « neutre » l'évolution du quartier de L'Estuaire ; ainsi, les fluctuations de peuplement observées ces dernières années sur le territoire du quartier prioritaire de la ville (QPV) sont notamment liées aux travaux d'aménagement menés ces dernières années sur ce périmètre. Les deux immeubles « Job » ont fait l'objet en 2014 d'une opération de démolition-reconstruction impliquant le relogement temporaire des habitants qui ont demandé une réattribution dans les 40 logements livrés en 2022 sur site ; une autre situation analogue sur l'ancien site de « La Robinière » (rue Jean Besson), dont l'ensemble des occupants ont été relogés, et qui doit faire l'objet d'une démolition puis construction d'un nouveau projet de mixité sociale « Les Hauts de Royan ».

L'évolution de la population est révélatrice d'une double tendance : les chiffres recensés traduisent à la fois une attractivité continue du territoire de la CARA sur ces dernières années mais, en même temps, un manque de logements sociaux sur son territoire.

Ce phénomène pousse les personnes qui résident dans le QPV à y rester tout en faisant face à de nouvelles arrivées.

Des difficultés financières que peuvent rencontrer les habitants du quartier prioritaire poussent les familles installées dans les logements sociaux à y rester malgré l'état de dégradation pour certains et les troubles de voisinage en particulier sur le secteur de « Tout-Vent ». Cette forme « d'assignation résidentielle par défaut » rend compte d'un enjeu fort pour le QPV en matière de mobilité résidentielle et conduit à repenser la production de logements sociaux à l'échelle de la CARA.

Ces dernières années l'offre locative sociale s'est étoffée sur la totalité du territoire mais reste encore insuffisante pour permettre de vrais parcours de mobilité résidentielle aux habitants du quartier prioritaire.

La fluidification des parcours résidentiels, en améliorant les possibilités de mutation dans le parc, est l'objet de la future Convention intercommunale d'attribution (CIA) et du futur Programme local de l'habitat (PLH).

Faire coexister des dynamiques et des publics différents au sein de la géographie prioritaire

Une dynamique de vieillissement de la population qui ne doit pas masquer la présence des jeunes.

La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques aujourd'hui comme pour le futur.

Les jeunes constituent un public ayant des besoins très hétérogènes allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité.

La présence de seniors pose quant à elle la question de l'autonomie dans l'accès à des services de base, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel notamment.

En 2017, la répartition de la population par tranche d'âge au sein du quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière se distingue de celle relevée en moyenne dans les QPV de France métropolitaine. En effet, dans le quartier prioritaire, la part de personnes de 60 ans et plus est largement supérieure à la moyenne nationale (40 % contre 18 %).

La surreprésentation des personnes âgées dans le QPV est directement liée à la part de cette tranche d'âge dans la population de la CARA.

Si la part de la population jeune (24 %) est bien plus faible que la moyenne des QPV de France métropolitaine (40 %) ou même de la Région Nouvelle Aquitaine (27 %), elle est proportionnellement plus importante qu'à l'échelle de la CARA (18 %).

Le vieillissement de la population, particulièrement important pour le territoire de la CARA, a incarné un enjeu structurant de la programmation 2015-2020. Sa prise en compte est apparue indispensable afin d'anticiper ses conséquences et de lutter contre l'isolement. En effet, en 2019, sur le territoire de la CARA, 39,6 % de la population âgée de 75 ans et plus vit seule, à domicile. (Source : Insee, Recensement de la population 2019).

Exposés à des difficultés de santé plus précoces liées à l'âge, les conditions de ressources des habitants du quartier prioritaire peuvent entraver leur accès aux soins préventifs et curatifs. La démarche entreprise par la CARA au travers de la signature d'un Contrat local de santé (CLS) est un moyen d'agir en amont, de manière préventive dans son Axe 2 « Améliorer les parcours de santé de personnes vulnérables ».

Néanmoins, l'isolement social reste important et peut être facteur de multiples retentissements (dégradation de la santé psychologique et physique, de la situation économique ou encore des relations de voisinage). Même si un isolement résidentiel ne correspond pas systématiquement à un isolement social, le fait de vivre seul peut y contribuer. C'est pour cette raison qu'avoir connaissance de la répartition de la population par tranche d'âge dans un quartier permet d'appréhender la diversité des besoins, notamment en matière de prise en charge du vieillissement pour les résidents de logements sociaux.

Le diagnostic initial soulevait la problématique du départ des jeunes populations, notamment dans le cadre d'études, de formation ou de recherche d'emploi, même si une part importante de celles-ci restait plus longtemps chez leurs parents.

En réalité, ces départs sont nuancés par les freins à la mobilité rencontrés par les jeunes en situation précaire. En effet, les freins financiers (occasionnés par un potentiel déménagement ou des frais d'études) propres à la formation peuvent conduire certains jeunes à poursuivre leurs études en fonction de l'offre de formations présente sur le bassin de vie. La saisonnalité vient apporter un effet de catalyseur tant sur les opportunités que sur la précarité générée par les emplois saisonniers sur le territoire.

À ces mouvements des jeunes populations vient s'ajouter l'arrivée de jeunes familles monoparentales et de jeunes couples avec ou sans enfant sur le quartier.

Les personnes âgées de plus de 60 ans seront probablement davantage présentes dans les années à venir. Ce vieillissement déjà présent sur le QPV doit inciter à poursuivre les réflexions engagées sur l'autonomie de ce public dans leur quotidien, dans un contexte où l'espérance de vie est toujours plus longue. Sachant que dans le même temps, les populations les plus précaires expriment des difficultés d'accès aux soins, à la santé et aux dispositifs de prévention.

Références : Liens entre le Contrat de Ville et le Contrat Local de Santé en annexe (p.49)

Poursuivre les efforts pour agir sur des populations les plus fragiles : la situation des familles monoparentales

Le soutien aux familles monoparentales a été un axe prioritaire d'intervention tout au long de sa mise en œuvre. Bien que la monoparentalité ne soit pas une problématique en soi, elle peut être un facteur d'accroissement des risques de précarité. Elle accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les créé, en particulier autour de la gestion du temps. Les familles monoparentales sont beaucoup plus présentes dans les QPV et font face à de plus grandes difficultés financières.

Les enjeux liés à la monoparentalité peuvent être multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères ayant un ou plusieurs enfants à charge, aux modes de garde des enfants en bas âge, à l'insuffisance des offres de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires. En l'absence de modes de garde, certaines femmes sont contraintes de ne pas travailler pour s'occuper de leurs enfants.

40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine contre 15 % des couples avec enfant(s)⁷. En 2019, à l'échelle de la CARA, le taux de pauvreté (au seuil de 60 %) concerne 27,6 % des personnes vivant en familles monoparentales. (Source : Insee, FiLoSoFi 2019).

Autre fragilité pour les familles monoparentales, 41 % des enfants mineurs d'une famille monoparentale vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres contre 21 % de l'ensemble des familles.

Ce territoire, comme beaucoup de QPV de France métropolitaine, reste un « lieu d'accueil » pour les familles monoparentales, prioritaires dans les attributions de logements sociaux.

Au regard du taux de pauvreté toujours très élevé pour ces familles monoparentales, il est important de porter une attention particulière :

- Aux freins à l'accès à l'emploi : modes de garde, accueil périscolaire, Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), ... pour répondre aux besoins d'accueil des enfants mais aussi des adolescents, étant donné les horaires atypiques des emplois précaires occupés / proposés le plus souvent par / aux mamans (aide à la personne, secteur de l'hôtellerie, grande distribution).
- Aux difficultés d'accès aux services et donc de la tarification sociale (périscolaires / extrascolaires mais aussi sport / culture / loisirs / soins, ...).
- Aux conditions de logements (risque de sur-occupation, avec tous les effets que cela peut induire, en termes de parentalité et de réussite scolaire des enfants, ...).

La monoparentalité, associée à de plus grands risques de pauvreté, est donc une facette spécifique de l'inclusion des femmes dans les quartiers prioritaires et a des effets directs sur leur situation professionnelle, mais aussi des répercussions sur les enfants. En effet, ils sont beaucoup moins nombreux à bénéficier des services comme la cantine ou les activités périscolaires.

« Lorsqu'elles sont en emploi, les moins formées ont des horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir) qui ne leur permettent pas un temps de présence auprès de leurs enfants, de l'école, et de tous les acteurs locaux en charge d'activités (culture, sport, santé, ...). » —

Extrait de la saisine ministérielle du 21 mars 2019 du Conseil National des Villes (CNV)⁸.

⁷ Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, Fiche Repère Contrat de Ville – QPV de la CA Royan Atlantique, mars 2022

⁸ Conseil National des Villes avis « mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps » - 8 octobre 2019

Consolider les leviers en matière d'intégration, de lien social et d'animation

Mettre en place des actions pour pallier l'isolement qu'elles rencontrent permettent d'établir un lien avec ces familles et de les orienter vers les aides et services existants, si des difficultés sont détectées.

Favoriser l'accès des jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs peut permettre de soutenir les familles monoparentales d'un quartier.

Les familles monoparentales avec des pré-adolescents ou adolescents peuvent bénéficier d'une attention particulière, notamment au travers d'un suivi de la scolarité.

Le rôle du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est de renforcer les liens avec l'école primaire de L'Yeuse et le collège Zola au bénéfice des familles dont les enfants fréquentent le dispositif. Le CLAS reste un soutien à la parentalité avec une implantation très identifiée sur le quartier, il participe à maintenir ou à créer un lien privilégié et régulier avec les parents des enfants inscrits, sans les déposséder de leur rôle éducatif, de leur faciliter le plus possible les relations avec l'école.

À noter que la fusion de l'école maternelle (de la petite à la grande section) et de l'école élémentaire (du CP au CM2) en école primaire est de nature positive pour les enfants du quartier et les enseignants.

La mutualisation des moyens, du matériel, des projets, le fait de favoriser la liaison entre deux cycles, de multiplier les possibilités en terme d'échange, de service, sont des avantages non négligeables.

Si les effectifs sont légèrement à la hausse entre 2020 et 2023 (de 137 à 152 élèves) la moyenne reste de 20 élèves par classe contre 24/25 en moyenne. Le positionnement sur le QPV ainsi que la mise en place d'une classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) et plus récemment en 2022 d'une UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle)⁹.

Les familles monoparentales, majoritairement des femmes rencontrent des difficultés pour accéder à des emplois à durée indéterminée (CDI) à temps complet. En effet, plusieurs d'entre elles occupent un poste à temps partiel, certaines n'étaient pas en mesure de trouver un emploi pour diverses raisons personnelles (maladie chronique, handicap, enfant porteur d'un Trouble du spectre de l'autisme (TSA). Certaines femmes rencontrées cumulaient une activité et le Revenu de solidarité active (RSA) (RSA activité contrairement au RSA socle dont l'allocation est l'unique revenu).

Pour ces femmes, la mobilité est un véritable frein à l'emploi ; l'entretien du véhicule et sa réparation sont des conditions pour accepter un contrat. Le recours aux transports en commun est incompatible avec les horaires décalés ou atypiques, difficilement utilisés pour des horaires fractionnés sur une même journée (toutefois au sein du groupe, 3 personnes sur 5 les utilisent dans leurs démarches personnelles).

Le centre socioculturel a une fonction centrale dans le soutien à la parentalité. Les sorties et les activités proposées aux enfants permettent de soulager les mamans isolées et d'avoir une écoute plutôt active de la part de l'équipe éducative. Elles expriment davantage leurs inquiétudes par rapport aux adolescents de 14 à 17 ans pour lesquels elles se trouvent démunies tout en faisant peser, pour les aînés, des responsabilités dans la fratrie.

Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique – 2024-2030

⁹ Ces classes accueillent 7 enfants âgés de 3 à 6 ans des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement

L'interconnaissance avec les animateurs et les bénévoles leur donne le sentiment de ne pas être « invisibles » et de ne pas être jugées du fait de leur situation. Les tables d'hôtes et les voyages pour les familles participent de la création ou du maintien du lien social sur le quartier ; les familles sont associées à des actions d'autofinancement.

Les femmes sont unanimes sur les difficultés rencontrées liées à l'accès aux droits et les services publics dématérialisés (sécurité sociale, CAF, actualisation de situation) et la nécessité d'avoir une aide pour l'accès à l'informatique.

Maintenir une production de logements sociaux sur Royan et la CARA

En 2017, on relève que 54 % des ménages résidant dans le quartier prioritaire sont composés d'une personne. Seulement 9 % des ménages sont composés de 4 personnes ou plus. Cette réalité est bien différente des données recensées à l'échelle des autres QPV de France métropolitaine. En effet, seulement 39 % des ménages sont composés d'une personne quand 24 % des ménages sont composés de 4 personnes ou plus.

En 2017, la taille moyenne du ménage (1,8 personne) sur le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière est bien inférieure à la moyenne nationale des QPV (2,4 personnes).

292 logements du QPV font partie des 20 résidences les plus fragiles de la CARA (soit 43 % des logements situés en résidence aux indices les moins favorables).

Le QPV conserve un rôle d'accueil des populations les plus fragiles même si le parc social se déploie dans d'autres communes de l'agglomération.

En 2017, le parc des logements a évolué dans la répartition de sa typologie de logements :

- 30 % de T1/T2.
- 53 % de T3/T4.
- 17 % de T5 ou plus.

On constate une légère augmentation des T1/T2 et des T3/T4 et une baisse des plus grandes typologies.

En 2017, les logements du quartier prioritaire restent majoritairement composés de 3 à 4 pièces. Ce décalage avec la composition des ménages peut générer des difficultés à se loger pour les personnes vivant seules. Néanmoins, l'évolution de la typologie du parc tend à répondre aux besoins des plus petits ménages.

L'offre de logements sociaux sur le périmètre du QPV correspond globalement à la demande. On observe d'ailleurs une surreprésentation des logements de petite taille par rapport aux autres QPV de France métropolitaine bien que cela ne soit pas suffisant pour répondre à la demande.

Dans le quartier prioritaire, la plupart des logements dataient des années 1970. De récents travaux ont permis des rénovations améliorant la qualité de vie des habitants. Par ailleurs, le loyer moyen observé dans le parc social du QPV peut être un facteur d'attractivité du fait de son niveau inférieur à la moyenne observé des logements sociaux à l'échelle de la CARA et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La production récente de programmes denses, dans plusieurs quartiers de la ville de Royan, tente de rééquilibrer l'offre et de porter une certaine mixité.

Une faible proportion du parc de logements est consacrée aux ménages les plus modestes. La production récente de logements sociaux porte un effort en ce sens. Ainsi, à Royan, 150 logements Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) sur 500 logements produits ont été mis à la location de 2015 à 2020, dont 17 dans le QPV. Cela représente 30 % des logements sociaux mis en location sur la période.

Le projet urbain est également à mettre en perspective de l'enjeu de renforcement de la production des logements sociaux livrés ces dernières années sur le territoire de la CARA. En effet, la cartographie urbaine permet de visualiser la répartition des parcs et les enjeux qu'ils feront naître dans les prochaines années : insertion urbaine réussie ou création de poches de précarité, comme le craignent plusieurs intervenants sociaux.

Les ménages habitant le quartier prioritaire présentent à la fois le niveau de ressources le plus faible et les situations les moins stables au regard de l'emploi.

La composition singulière des ménages présents sur le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière retranscrit une moyenne inférieure à celle observée à l'échelle nationale qui revêt une diversité de situations : quelques familles nombreuses, mais surtout un nombre très important de ménages composés d'une seule personne. Cette baisse de la taille des ménages peut être expliquée par le vieillissement de la population, la hausse de la monoparentalité et de la décohabitation.

Ce constat au sein du quartier prioritaire doit permettre de questionner l'offre de logements sur ce périmètre : privilégier les appartements type T1 voire T2 en raison d'une plus forte représentation des ménages composés d'une personne en précarité ? Pour autant, à long terme, il est important de permettre une mixité d'occupation sociale et de typologie des ménages, à l'échelle du quartier.

Concilier développement économique et accès à l'emploi : la place des travailleurs indépendants, une équation à plusieurs inconnues

Un contexte de précarité monétaire qui s'accompagne d'un niveau élevé de microentreprises.

Si la tendance observée entre 2013 et 2018 traduit une augmentation de la paupérisation des QPV de France métropolitaine (le taux de pauvreté passant de 43 à 45 %), on observe une légère diminution du taux de pauvreté présent dans le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière pour cette même période (passant de 37 % à 34 %). Cependant, cette évolution est à relativiser au regard du taux de pauvreté recensé sur le territoire de la CARA qui s'élève à 12 % seulement en 2018. (11,6 % en 2019, Insee, FiLoSoFi 2019).

Ces données traduisent une double tendance. La première rend compte d'une diminution du taux de pauvreté dans le quartier prioritaire de la CARA mais cette faible diminution reflète en réalité un ancrage toujours actuel de la paupérisation qui touche ce territoire.

Le taux de pauvreté étant trois fois plus élevé dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine que dans le reste du territoire, il convient d'y apporter une attention particulière. Les mobilités résidentielles participent à la paupérisation de ces territoires. En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans les quartiers est en général inférieur à celui de ceux qui y résident. Ainsi, les personnes qui quittent les quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socioéconomique que ceux qui y restent. (ONPV, 2018).

Si le taux global de pauvreté semble s'améliorer, on observe en contrepartie une augmentation de l'écart de niveau de vie médian entre le territoire de la CARA et le quartier prioritaire L'Yeuse-La Robinière.

La tendance observée ces dernières années sur le périmètre du quartier prioritaire en matière de mécanismes redistributifs est plus favorable qu'auparavant. En effet, en 2020, pour le QPV, on observe une diminution de 7,3 % des allocataires de minimas sociaux par rapport à 2016. Le taux de couverture des ménages est inférieur à la moyenne nationale dans les QPV de France métropolitaine et la part de ménages bénéficiant du RSA est également inférieure à la moyenne nationale.

Les retraites représentent 45 % des revenus disponibles (-13 % par rapport à la commune).

Si les prestations sociales représentent 19 % des revenus (+15 % par rapport à la commune), le revenu d'activité du QPV (39,7 %) est proche de celui de la commune (40,4 %). Il est à noter que parmi les créations d'entreprises, 73 % sont des microentreprises (contre 47 % pour la commune ou 54 % pour l'EPCI). C'est une caractéristique forte du revenu d'activité. (Insee, Siren 2020).

Il est intéressant de se pencher sur le statut d'autoentrepreneur qui s'est stabilisé à l'issue de la crise sanitaire à un niveau similaire à celui du territoire de la CARA. (Sources Insee — En 2020, la part des autoentrepreneurs parmi les créations d'entreprises est de 50 % contre 89 % en 2018). Parmi les autoentrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, seuls 33 % sont toujours actifs 5 ans après. (Source : Insee 2021). L'auto-entreprenariat, perçu comme substitut à l'activité salariale classique n'est donc pas gage de stabilité, encore moins ces derniers temps avec la crise de l'énergie et le niveau d'inflation.

Les constats dressés en matière d'emploi sont à évaluer au regard du contexte de la crise sanitaire traversée ces dernières années, l'année 2020 n'étant pas une année de référence a fortiori sur cette thématique.

Les constats sont à mettre en relation avec la typologie des emplois et la saisonnalité du bassin d'emploi qui génère de la précarité pour une partie non négligeable du public.

L'attention doit se porter aux deux âges de la vie professionnelle.

Un taux d'activité chez les 55-64 ans sur le QPV inférieur de 10 points (46 % sur l'agglomération) à 18 points par rapport aux autres QPV de Charente-Maritime ou encore en comparaison avec les niveaux du département et de la région. (Source Insee, 2018). C'est une partie non négligeable des publics que l'on retrouve dans les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire qui, avant d'être recrutés en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), sont ni à la retraite, ni en activité. L'insertion leur permet alors de compléter, pour certains, les trimestres manquants ; ...

Asseoir la participation des habitant sur des « contenus » ... plus que sur des instances

Les forces de la participation citoyenne

Concernant le conseil citoyen de Royan, le rôle du centre socioculturel comme structure animatrice a été un appui à l'organisation des réunions. En tant qu'instance mobilisée sur des sujets variés, elle est portée et suivie étroitement par le centre socioculturel et financée par la CARA pour son fonctionnement. Sans cet appui technique, l'animation du conseil citoyen, sa dynamique propre n'auraient pas pu durer dans le temps.

La présence régulière de représentants de la sous-préfecture de Rochefort, de la ville de Royan, de la CARA et de représentants d'acteurs institutionnels locaux lors des réunions a permis d'apporter des réponses aux questions des conseillers citoyens tout en impulsant des actions sur le territoire du QPV.

- Un collectif, non associatif, qui a développé une agilité d'action et d'expression. Pour mémoire, à leur création les conseils citoyens devaient être totalement indépendants et émettre des avis sur tous les dossiers concernant leur quartier.
- Une instance consultée à différentes étapes par la ville de Royan (ex. pour le projet « Les Hauts de Royan »).

- Une veille active sur les questions de Gestion urbaine de proximité (GUP) qui a favorisé la concertation concrète et opérationnelle.
- Un soutien du conseil citoyen à des évènements festifs de la vie du quartier ou du quotidien.

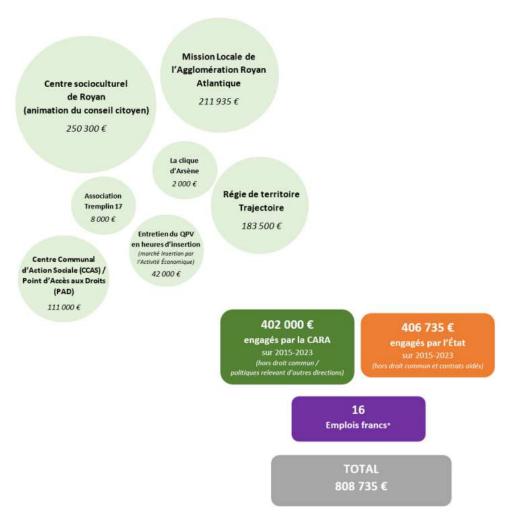
Les limites de la participation citoyenne

- Une démobilisation des conseillers citoyens dans le temps : nécessité d'intégrer avec souplesse de nouvelles personnes car le risque de lassitude et de confrontation face à des difficultés plus structurelles (les temporalités entre l'espace de décision et la réalisation des actions restent frustrantes pour beaucoup). Certains sont mobilisés depuis décembre 2015 et ne se sentent plus représentatifs de la vie du quartier (vieillissement de ses membres et moindre mobilisation après la crise sanitaire de 2020-2021).
- Cette tendance, également observée dans la grande majorité des quartiers prioritaires de France, questionne sur la motivation et le sens de cette démarche pour les habitants mais aussi sur la clarification du rôle de ces instances pour les co-pilotes (collectivités et État).
- Une confusion persiste dans l'appellation « politique de la ville » qui fait davantage écho pour les habitants à « la politique municipale ».
 La confusion pour les citoyens est assez symptomatique de la complexité du jeu de compétences entre partenaires et acteurs locaux. Enfin, du temps d'appropriation est nécessaire pour situer les espaces possibles d'actions.
- Il a été nécessaire de rappeler aux conseillers citoyens les enjeux et les objectifs opérationnels du contrat de ville, le rôle des conseillers et de trouver des points d'entrées très concrets. Cette démarche de concertation régulière des habitants nécessite un engagement des co-pilotes très important et du temps.

Référence : extraits de « L'évaluation du contrat de ville 2023 » par le pôle politique de la ville et les services de la sous-préfecture de Rochefort en annexe.

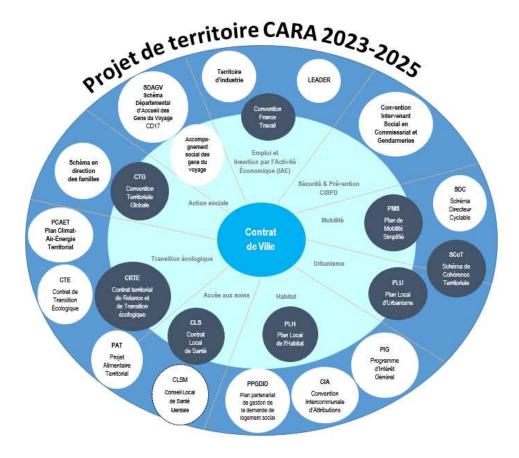
5.2. Des moyens financiers et des leviers d'action

Contrat de ville 2015-2023 – Quartier prioritaire « L'Yeuse-La Robinière » Crédits spécifiques alloués par l'État et la CARA



^{*} Dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il emploi un habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

5.3. Articulation du Contrat de Ville avec les politiques de droit commun



GLOSSAIRE

ACI: Ateliers et chantiers d'insertion

ADEME : Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie

AESH: Accompagnant des élèves en situation de handicap

ALPMS : Agence Locale Prévention Médiation Sociale

ALSH: Accueil de loisirs sans hébergement

ARML : Association régionale des missions locales

ATSEM : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

BRSA : Bénéficiaire du revenu de solidarité active

CAF: Caisse d'allocations familiales

CCAS: Centre communal d'action sociale

CDDI: Contrat à durée déterminée d'insertion ()

CEJ : Contrat d'engagement jeune CEU : Contrat d'engagement unique

CFA : Centre de formation d'apprentis

CIA: Convention intercommunale d'attribution

CIE: Contrat initiative emploi

CIL: Conférence intercommunale du logement,

CISPD : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

CLAS: Contrat local d'accompagnement à la scolarité

CLEE: Comité local école entreprise

CLLAJ: Comité local pour le logement autonome des jeunes

CLS: Contrat local de santé

CPAM: Caisse primaire d'assurance maladie

CPN: Circonscription de police nationale

CPO: Convention pluriannuelle d'objectifs

CTG: Convention territoriale globale

DaLO: Droit au logement opposable

DASEN : Direction académique des services de l'éducation nationale (

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DE: Demandeur d'emploi

DIPN : Direction interdépartementale de la police nationale

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ESS: Économie sociale et solidaire

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

ESAT : Établissement et service d'accompagnement par le travail

FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

FNFS: Fonds national France Services

FONJEP: Fonds de coopération Jeunesse et Éducation Populaire

FSL : Fonds de solidarité logement

GPO: Groupe opérationnel de partenariat

GUP : Gestion urbaine de proximité

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

IAE : Insertion par l'activité économique LEC : Loi pour l'Egalité et la Citoyenneté

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées

NEET: Profil Not in Education, Employment or Training

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

PAQTE: Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises

PEC : Parcours emploi compétences PFAD : Policiers formateurs anti-drogue

PIG: Programme d'Intérêt Général

PLAI: Prêt locatif aidé d'intégration

PLH: Programme local de l'habitat

PLS: Prêts locatifs sociaux

PMI: Protection maternelle infantile

PPGDID: Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

QPV : Quartier prioritaire de la ville

RSA: Revenu de solidarité active

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

SIAE : Structures de l'insertion par l'activité économique

SNU: Service national universel.

TFPB: Taxe foncière sur la propriété bâtie

TSA: Trouble du spectre de l'autisme

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle

ULIS: Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

URHLM: Union régionale HLM,

VRL : Valeurs de la République et laïcité

Le Préfet de la Charente-Maritime,	Le président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique,	Le maire de Royan,	Le procureur de la République,
Brice BLONDEL	Vincent BARRAUD	Patrick MARENGO	Benjamin ALLA
Le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,	La présidente du conseil départemental de Charente-Maritime,	Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale,	Le directeur territorial France Travail – Charente / Charente-Maritime,
Alain ROUSSET	Sylvie MARCILLY	Mahdi TAMENE	Daniel DARTIGOLLES
Le directeur de la délégation départementale de Charente-Maritime de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,	Le directeur adjoint de la caisse primaire d'assurance maladie de Charente-Maritime,	La directrice de la caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime,	Le directeur général d'Habitat 17,
Laurent FLAMENT	Anthony LAURENT	Gaëlle GAUTRONNEAU	Mikaël JUNGERS
La directrice générale déléguée de la société d'économie mixte immobilière de la Saintonge,	Le directeur territorial Charente-Maritime de la Banque des territoires (Caisse des dépôts),	Le directeur régional de la Banque publique d'investissement France,	Le directeur territorial d'ENEDIS Charente-Maritime,
Nathalie CASTAING-COURAUD	Bruno CHAPTAL	Albert BADIA	Hervé HUOT
La co-présidente du club des entreprises Royan Atlantique,	Leader du club « Les entreprises s'engagent » de Charente-Maritime,		
Ingrid CRABOUILLER	Séverine GAUTHIER		













Fraternité

















EN2DIS





















